



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 380 - 4 avril 2020

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Report Forum féministe national de la MMF - Page 2
- 2 - Les numéros à faire pour être aidé en cas de violences - Page 2
- 3 - Pétition : Covid-19, les avortements ne peuvent attendre ! Pour une loi d'urgence ! - Collectif « Avortement, les femmes - Page
- 4 - Pétition : Confinement #Coronavirus : protégeons les femmes victimes de violences - #NousToutes - Pag3
- 5 - Urgence COVID-19 : La Fondation des Femmes agit grâce à vos dons - Page 4
- 6 - Appel à dons : Mise à l'abri de femmes sans-abris et leurs enfants pendant le confinement - ADSF
- 7 - La chanteuse Rokia Traoré est libérée mais reste sous contrôle judiciaire avant sa remise à la Belgique - <https://www.rtbf.be> - Page 6
- 8 - Des États américains suspendent les avortements au nom de la lutte contre le coronavirus - journaldemontreal.com - Page 6
- 9 - En Inde, sept ans après la loi anti-viol rien n'a changé - Claire Tervé - huffingtonpost.fr - Page 7
- 9bis - Iran : Soheila Hejab condamné à 18 ans de prison - Page 9
- 10 - Coronavirus : en Chine, les violences conjugales en hausse pendant le confinement - lemonde.fr - Page 9
- 11 - La journaliste mexicaine Maria Elena Ferral assassinée - terriennes.lilianecharrier.information.tv5monde.com - Page 10
- 12 - Violences, les gestes barrières - CP Femmes Solidaires - Page 11
- 13 - Violences conjugales et confinement, la seule solution de protection est l'éviction de l'agresseur - Communiqué du HCE - Page 12
- 14 - La santé n'a pas de prix ! Pour les salarié-es du commerce alimentaire aussi ! - Organisation de Femmes Egalité - Page 13
- 15 - Coronavirus : la LIG propose un financement d'urgence pour vos projets de solidarité lesbienne - Page 14
- 16 - Coronavirus : Des « points contacts » dans les centres commerciaux pour accueillir les victimes de violences conjugales durant le confinement - 20minutes.fr - Page 14
- 17 - Confinement : les violences conjugales en hausse, un dispositif d'alerte mis en place dans les pharmacies - lemonde.fr et [Reuters](http://reuters) - Page 15
- 18 - Violences conjugales : elle lance l'alerte dans une pharmacie du Finistère, il écope de deux ans de prison - [Léo Rozé](http://LéoRozé) - [France Bleu B](http://FranceBleuB) - Page 19
- 19 - Confinement : les cas de violences sexuelles augmentent, ce qu'il faut faire - Muriel Salmona - Page 16
- 20 - Des mesures d'urgence pour le droit à avorter - CP Collectif « Avortement les femmes décident ! » - P18
- 21 - Avortement - Communiqué de presse du Planning familial - Page 19
- 22 - Tribune - Il faut « protéger les droits des femmes et maintenir l'accès à l'avortement » - Collectif - lemonde.fr - Page 19
- 23 - Olivier Véran : « Il y a une réduction inquiétante du recours à l'IVG » - 1^{er} avril - www.publicsenat.fr
- 24 - Avorter en pleine crise du Covid-19, la solitaire angoisse des femmes - Catherine Durand et Marianne Lecach - marieclaire.fr - Page 21
- 25 - Personnes prostituées et COVID19 : point de situation, droits obtenus et revendications - Mouvement Le Nid - Page 23
- 26 - Avorter en pleine crise du Covid-19, la solitaire angoisse des femmes - Catherine Durand et Marianne

Lecach - marieclaire.fr - Page 23

27 - Féminisme et confinement, du pire vers le meilleur - Camille Froidevaux-Metterie - <https://information.tv5monde.com> - Page 25

28 - Tribune : Coronavirus, le surgissement des travailleurs invisibles - Johanna Dagorn et Corinne Luxembourg - lemonde.fr - Page 26

29 -Coronavirus: comment les disparités de genre mettent les femmes en danger - bbc.com - Page 27

30 - Le rôle des femmes n'est pas de rester belles durant le confinement - *Safia Kessas et Sofia Cotsoglo* - www.rtbf.be - Page 20

31 - L'apport des femmes au fonctionnement de la société : travailleuses essentielles en temps de crise, de second ordre en temps normal - Regroupement des groupes de femmes de la région de la capitale-Nationale (Québec) - Page 30

32 - Livre : Parution du n° 43/2020 de Travail, genre et sociétés "Sales boulots" - Page 31

MOBILISATIONS

1 - Report Forum féministe national de la MMF

5^{ème} Marche Mondiale des Femmes !

Forum Féministe National - 18 - 19 - 20 septembre - Toulouse

Bonjour à toutes.

Nous avons enfin décidé du report de notre Forum National de la 5^{ème} action globale de la MMF, qui devait avoir lieu à Toulouse en juin prochain.

Après de multiples hésitations, allers/retours sur la date entre août et septembre, nous avons décidé que notre Forum National aura lieu le week-end du 18, 19 et 20 septembre, toujours à Toulouse.

Toutes les manifestations, événements, ayant été reportés, nous avons eu beaucoup de mal à trouver la date parfaite. Celle-ci nous semble la moins problématique.

Nous espérons que vous retiendrez cette date dans vos agendas. Dès que nous aurons bouclé le programme, vous en serez informées.

Au plaisir de vous retrouver, amies féministes, pour partager ensemble sur les thèmes qui nous importent.

Faites attention à vous et à très bientôt.

MMF- Occitanie et MMF France

2 - Les numéros à faire pour être aidé en cas de violences

114 : Pour envoyer un SMS :

39-19 - Violences faites aux femmes ;

114 - Pour les malentendant-es ;

119 - Enfance maltraitée ;

39-77 - maltraitance envers les personnes âgées et les personnes handicapées ;

08 00 05 95 95 - viols femmes information du collectif féministe contre le viol ;

116 006 - numéro d'aide aux victimes ;

01 45 84 24 24 - Association contre les violences faites aux femmes au travail ;

15, 17, 18, 112 - En cas de danger grave et immédiat, privilégiez ces numéros.

Une femme pourra signaler la violence qu'elle subit dans une pharmacie ou un supermarché.

3 - Pétition : Covid-19, les avortements ne peuvent attendre ! Pour une loi d'urgence ! - Collectif « Avortement, les femmes

La pétition va bientôt dépasser les 50 000 signatures ! Nous avons envoyé une lettre à Mr Véran, Ministre de la santé et à Marlène Schiappa, alors, merci de continuer à signer ! Signer et partager : https://www.change.org/p/gouvernement-responsables-politiques-assembl%C3%A9e-nationale-s%C3%A9nat-covid-19-les-avortements-ne-peuvent-attendre-pour-une-loi-d-urgence/share_for_starters?just_created=true

Dans cette période de confinement, que deviennent les Droits des femmes à obtenir selon la loi une IVG, dans les délais légaux, à proximité de leur domicile, ou une première contraception, ou un changement contraceptif pour intolérance à celui utilisé ?

Certains établissements hospitaliers et certains centres de planification n'assurent plus leurs missions dans ce domaine, soit pour prioriser les soins aux personnes atteintes gravement par le coronavirus- avec la fermeture des créneaux de bloc opératoire pour les IVG instrumentales, soit par manque de matériel de protection pour le personnel d'accueil et soignant.

Des mesures d'urgence doivent être prises car les IVG ne peuvent attendre plusieurs semaines.

Le Collectif Avortement en Europe les femmes décident, qui regroupe de nombreuses associations féministes, syndicats et partis politiques, réclame :

- Le maintien obligatoire de l'activité d'IVG et de fourniture de contraceptifs, selon des modalités adaptées à cette période ;
- La fourniture de masques et de gels hydroalcooliques aux structures concernées pour qu'elles puissent continuer à fonctionner ;
- Que le délai pour pratiquer une IVG soit allongé du nombre de semaines que durera le confinement
- Que l'obligation du deuxième rendez-vous pour les patientes mineures, pour lesquelles sont prévus deux rendez-vous à 48h d'intervalle, soit supprimée ;
- Que toute femme demandant une IVG dans la période actuelle trouve une solution de proximité, quels que soient son lieu de résidence, sa couverture maladie, avec ou sans droit au séjour.

Les droits des Femmes n'ont pas à payer le prix des conséquences de l'épidémie !

4 - Pétition : Confinement #Coronavirus : protégeons les femmes victimes de violences - #NousToutes

Les périodes de crise comme celle que nous traversons sont des moments à risque pour les personnes vulnérables. Pour les femmes et les enfants qui sont confiné.e.s avec un conjoint ou père violent, le danger n'est pas qu'en dehors de leur domicile. En Chine, avec le Coronavirus, les violences au sein du couple ont explosé. Les violences ne sont pas une fatalité, nous pouvons réagir.

Que faire ? Le gouvernement peut agir : Face au Coronavirus, l'Espagne a déclenché un plan d'urgence pour protéger les femmes victimes et prévenir l'augmentation des violences avec le confinement. Nous demandons au gouvernement de s'inspirer de ce plan d'urgence. Les mesures ne peuvent reposer uniquement sur des collectivités de bonne volonté.

Le gouvernement français doit déclencher des mesures immédiates pour enrayer l'augmentation des violences qui s'annonce dans les prochaines semaines. Une campagne d'information et de prévention nationale sur les violences au sein du couple en situation de confinement doit être lancée en urgence. Nous demandons :

- L'envoi d'une consigne immédiate à tous les services de police (17, commissariats, gendarmeries) et aux services d'urgences pour leur rappeler les règles en matière de prise en charge des victimes de violences. Si des enfants sont en danger, le procureur doit être prévenu immédiatement.
- La mise en place, comme en Espagne, d'un service d'alerte ouvert 24h sur 24h, par messagerie instantanée avec la fonction de géolocalisation par les forces de l'ordre. Le n° de téléphone Violences Femmes Infos (3919) ainsi que le réseau des associations locales doivent pouvoir

répondre à 100 % des appels : cela implique un suivi quotidien des demandes et si besoin, un renforcement des équipes ;

- Le maintien des places d'hébergement existantes en soutenant les associations qui les gèrent. Elles ont besoin de masques et de matériel adéquat pour mener leur mission. Le gouvernement doit également débloquer des fonds pour financer des nuits d'hôtel lorsque les centres d'hébergement sont pleins ;

- L'envoi d'une circulaire à tous les juges aux affaires familiales pour leur demander d'être réactif sur la délivrance des ordonnances de protections. Celles-ci permettent d'éloigner le conjoint violent. Elles doivent être délivrées en moins de 6 jours comme le prévoit la loi et délivrées sans exiger une plainte de la victime.

- La mise en place au niveau national d'une assistance psychologique, juridique et sociale aux victimes de façon non présente. En Espagne, un service de tchat en ligne avec assistance psychologique a été mis en place. La plateforme en ligne de signalement du gouvernement pourrait recruter de manière exceptionnelle des psychologues dédiés pour répondre aux victimes.

Beaucoup d'entre vous demandent que faire à son niveau ? : Chacune et chacun peut agir :

- Faites un don à des associations qui accompagnent les femmes victimes de violence comme par exemple Solidarité Femmes, qui gère notamment le 3919, l'AVFT, le collectif féministe contre le viol ou la Fondation des femmes ;

- Prenez régulièrement des nouvelles de vos amies qui vivent avec un conjoint violent. Dites leur que vous êtes joignable en cas de problème. Donnez leur le n° de téléphone dédié (3919) et le 17 (en cas d'urgence) ;

- Imprimez ou réalisez une affiche d'information et affichez la dans votre immeuble (téléchargez un modèle ici). Partagez un visuel de prévention sur les réseaux sociaux (voir ici) ;

- Si vous entendez des cris ou des coups chez vos voisins.e.s,appelez la police (17). N'hésitez pas à passer prendre des nouvelles dans la journée en conservant les distances de sécurité ;

- Si des enfants sont en danger,appelez le 119 ou prévenez directement le bureau du procureur de votre ville (le n° de téléphone se trouve sur internet).

Pour signer la pétition :

https://www.change.org/p/coronavirus-emmanuelmacron-prot%C3%A9geons-les-femmes-victimes-de-violences/psf/promote_or_share

5 - Urgence COVID-19 : La Fondation des Femmes agit grâce à vos dons

Pendant cette période de confinement, les violences conjugales ne cessent pas.pire encore, elles peuvent s'accentuer et il peut être difficile pour les femmes d'appeler à l'aide lorsqu'elles sont confinées avec leur agresseur. La Fondation des Femmes lance une cagnotte d'urgence pour venir en aide aux femmes qui en ont besoin. Ensemble, avec les associations qui les accompagnent, redoublons d'efforts pour les aider. A nos côtés, agissez, faites un don.

Concrètement, comment nous agissons grâce à vos dons ? :

- Reloger en urgence les femmes qui fuient leur conjoint violent : Comment #ResterChezVous si votre domicile est le lieu de tous les dangers ? Parce qu'il peut être vital de fuir un conjoint violent, la Fondation des Femmes soutient les associations qui aident les femmes et leurs enfants à se mettre à l'abri pendant le confinement. Grâce à un partenariat avec un acteur majeur de l'immobilier, les associations spécialisées auront à disposition des chambres en résidence dans plusieurs grandes villes de France. Grâce à vos dons, la Fondation des Femmes pourra financer des nuitées d'urgence à l'hôtel pour les femmes qui ne résident pas dans ces villes.

- Ecouter et orienter les femmes qui ont besoin d'aide : Qui appeler à l'aide si les standards téléphoniques des associations ne répondent pas ? Le risque de contamination oblige les associations d'écouter et de conseil à basculer en télétravail pour protéger leurs salariées. Faute de

moyens et peu équipées, des associations ont été contraintes de fermer leur standard téléphonique plusieurs jours ou de réduire leur service. Mais aucune femme qui appelle à l'aide ne doit rester sans réponse. Pour cela, grâce à vos dons, la Fondation des Femmes financera l'achat des équipements nécessaires à la continuité de leur activité. En parallèle, la Fondation des Femmes noue des partenariats avec des fabricants pour distribuer du matériel informatique gracieusement dans les prochains jours :

- Subvenir aux besoins de première nécessité des femmes en situation de précarité : Comment se nourrir si les banques alimentaires ont du mal à fonctionner ? Parce que les centres qui accueillent les femmes les plus précaires souffrent de la crise sanitaire et épuisent leurs réserves, il est essentiel de les aider pour que les femmes puissent continuer à se nourrir et vivre dignement. Si vous disposez de carnets de Chèque Déjeuner ou de Ticket Restaurant que vous n'allez pas utiliser ce mois ci, envoyez-les par La Poste directement aux concernés (voir liste). Si vous n'en disposez pas il est possible de faire un don que la Fondation des Femmes reversera intégralement pour des achats de première nécessité pour les résidentes, bénévoles et salarié.e.s des centres et lieux d'accueil.

Pour agir efficacement contre les violences et faire respecter les droits des femmes, nous avons besoin de vous. Faites un don dès maintenant à la Fondation des Femmes. Merci.

Je fais un don : <https://collecter.fondationdesfemmes.org/projects/urgence-covid-19-fr>

6 - Appel à dons : Mise à l'abri de femmes sans-abris et leurs enfants pendant le confinement - ADSF

La période de confinement est particulièrement traumatique pour les femmes sans-abris et leurs enfants, puisque sont décuplés : la solitude, les violences, la faim ou encore le manque d'hygiène. Elles sont aussi en première ligne pour contracter le COVID-19, qui risque d'être particulièrement virulent sur leur santé déjà fragilisée par leurs parcours de vie.

L'ADSF poursuit sa mission pendant la crise : En tant qu'association humanitaire qui agit pour la santé des femmes en grande exclusion, l'ADSF et ses équipes médico-psychologiques et de bénévoles sont naturellement engagées depuis le début de la pandémie :

- Financement des nuitées d'hôtels pour accueillir des femmes et familles à Paris et à Dunkerque. Pour chacune d'elles, l'ADSF distribue des chèques services (équivalent ticket restaurant) en partenariat avec Action Contre la Faim pour s'alimenter ainsi qu'un kit d'hygiène pour leur permettre de se protéger, avec leurs enfants, durant toute la période de confinement ;
- Maraudes sanitaires pour distribuer des produits d'hygiène, informer sur la crise, faire de la prévention et pouvoir orienter des mises à l'abri/confinements indispensables en hôtel ;
- L'accueil à son Repaire-Santé dans le 18ème arrondissement, toutes les femmes en situation d'exclusion pour répondre à leurs besoins en santé, effectuer des entretiens médico-psychologiques, leur proposer une mise à l'abri et répondre aux signalements de femmes à la rue. ;
- Une campagne téléphonique auprès de 2500 femmes accompagnées par l'ADSF ces deux dernières années pour les informer sur la crise, s'assurer de leur état de santé, de leur sécurité et de leur moral.

En partenariat avec l'Armée du Salut, l'ADSF poursuit son accueil de femmes seules isolées sur le centre de la Cité des Dames dans le 13ème arrondissement, et assure toutes les conditions optimales sécurisées de confinement et de surveillance médicale des femmes ayant contracté le COVID-19.

Une mise à l'abri en hôtel indispensable pour les femmes seules et femmes avec enfants : Dans cette situation de crise où les plus précaires sont les premiers impactés, les actions de l'ADSF sont fortement fragilisées et nous pouvons continuer à agir grâce à la solidarité collective et à tou.te.s celles et ceux qui s'engagent à nos côtés. Chaque nuit payée permet à une femme (avec ou sans

enfant.s) de se protéger du virus et des violences de la rue, de se nourrir, de se reposer et de pouvoir se laver. Plus que jamais en cette période, leur sécurité, leur santé et leur considération doivent rester des préoccupations majeures.

Faire le don à : <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/confinement-femmes-sdf>

7 - La chanteuse Rokia Traoré est libérée mais reste sous contrôle judiciaire avant sa remise à la Belgique - <https://www.rtbf.be>

La cour d'appel de Paris a approuvé la remise de Mme Traoré à la justice belge. Mais elle a décidé de la placer d'ici là sous contrôle judiciaire, conformément aux réquisitions de l'avocat général.

"Compte tenu de la situation, nous ne pouvons pas organiser la remise de Mme Traoré aux autorités belges", a expliqué ce dernier lors de l'audience, faisant allusion à l'épidémie de Covid-19. "Nous irons évidemment en cassation et jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme s'il le faut" pour contester cette remise, a réagi auprès de l'AFP son avocat, Me Kenneth Feliho. "Le combat auprès de la justice belge va continuer", a-t-il ajouté.

Arrêtée le 10 mars pour "enlèvement, séquestration et prise d'otage" : La célèbre chanteuse a été arrêtée le 10 mars à l'aéroport parisien de Roissy à sa descente d'un avion en provenance de Bamako, et incarcérée. Elle était visée par un mandat d'arrêt européen émis par un juge d'instruction de Bruxelles, pour "enlèvement, séquestration et prise d'otage", qui découle du non-respect d'un jugement rendu fin 2019 exigeant de Mme Traoré la remise de sa fille de 5 ans à son père belge, dont Rokia Traoré est séparée.

La chanteuse conteste depuis le début la décision de la justice belge de confier la garde exclusive de l'enfant à son père, selon Me Feliho. Elle a interjeté appel du jugement de première instance.

Compte-tenu des mesures sanitaires observées pour lutter contre le Covid-19, Mme Traoré est apparue mercredi en visioconférence devant la cour d'appel de Paris. Assise dans une grande salle de la prison et vêtue d'un pull gris, elle a indiqué observer une grève de la faim.

L'affaire dans les mains de la justice belge : "Malgré le fait que j'habite au Mali, j'ai toujours répondu à la justice belge", a-t-elle déclaré, expliquant être venue en Europe "entre autres" pour se rendre à une audience qui devait se tenir dans le cadre de son appel. "Mme Traoré n'a jamais voulu se soustraire à la justice belge, mais il est impossible dans sa tête de remettre sa fille", a plaidé de son côté Me Feliho.

Rokia Traoré, chanteuse et guitariste, est aussi connue pour son engagement en faveur des réfugiés et pour avoir été nommée en 2016 ambassadrice de bonne volonté par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

INTERNATIONAL

8 - Des États américains suspendent les avortements au nom de la lutte contre le coronavirus - journaldemontreal.com

Les États américains du Texas et de l'Ohio ont ordonné la suspension de toutes les opérations non urgentes, y compris les avortements, à cause de la crise du coronavirus. Ces décisions ont été fustigées par les défenseurs du droit des femmes à interrompre leur grossesse, qui y voient une manœuvre «idéologique» et rappellent que les avortements ne peuvent attendre.

Le gouverneur du Texas, Greg Abbott, a ordonné samedi le report «des interventions qui ne sont pas immédiatement nécessaires sur un plan médical», afin d'assurer la disponibilité des lits pour les malades de la COVID-19 et des équipements de protection pour les personnels chargés de les soigner. Cet ordre s'applique aux interruptions volontaires de grossesse (IVG), sauf en cas de danger pour la vie de la mère, a précisé lundi le procureur général de cet État conservateur du sud des États-Unis, Ken Paxton. «Ceux qui enfreignent l'ordre du gouverneur seront sanctionnés avec

toute la force de la loi», a-t-il ajouté dans un communiqué, mentionnant des peines pouvant aller jusqu'à 180 jours de prison et 1000 dollars d'amende.

«Il n'est pas surprenant de voir le procureur général utiliser n'importe quelle excuse pour appliquer son programme idéologique», a commenté Kathy Miller, présidente de l'association locale de défense du droit à l'avortement, Texas Freedom Network. Soulignant que «la fenêtre légale pour avorter est déjà limitée», elle a estimé dans un communiqué que «reporter» les interventions «revenait à nier le droit constitutionnel des femmes» à l'IVG.

Dans l'Ohio, après que les autorités sanitaires eurent décidé de suspendre les opérations «non urgentes», le procureur général a adressé des courriers à trois cliniques pratiquant des IVG pour leur ordonner de se plier à la décision. «Ce n'est pas une question d'avortement, une lettre a également été adressée à un groupe d'urologie», a déclaré à l'AFP Bethany McCorkle, porte-parole du procureur.

Deux des cliniques concernées, gérées par l'organisation Planned Parenthood, ont assuré se plier aux consignes et avoir suspendu les interventions non urgentes. Mais, ont-elles ajouté dans un communiqué, «les avortements sont des procédures médicales essentielles et urgentes». «Nos portes resteront ouvertes pour ce soin», ont promis leurs directrices Iris Harvey et Kersha Deibel.

La Cour suprême des États-Unis a reconnu en 1973 le droit de tous les Américains à avorter, mais autorise les États à légiférer pour encadrer la pratique, ce qui a créé de fortes disparités régionales. Les États du sud et du centre du pays, où la droite religieuse est bien implantée, ont ainsi multiplié les législations restrictives, limitant fortement l'accès aux IVG sur leur territoire.

9 - En Inde, sept ans après la loi anti-viol rien n'a changé - Claire Tervé - huffingtonpost.fr

Les quatre bourreaux de Jyoti Singh, violée et tuée à New Delhi en 2012, ont été exécutés ce vendredi 20 mars, après trois reports de dernière minute, les détenus ayant désormais épuisé tous leurs recours. Cette jeune étudiante de 23 ans avait été victime d'un viol en réunion dans un bus qui traversait la capitale indienne le 16 décembre 2012 et est décédée des suites de ses blessures plusieurs jours plus tard. Cette histoire a soulevé l'Inde et fait le tour du monde, mettant en lumière le traitement des femmes dans le pays et la culture du viol qu'elles subissent. Ce tollé a donné l'impulsion pour la création, le 22 mars 2013, d'une loi anti-viol visant à durcir les peines. Entre autres, elle condamne les violeurs à la prison à perpétuité ou à la peine de mort, en cas de décès de leur victime.

Pourtant, sept ans plus tard, la situation est toujours aussi critique dans la plus grande démocratie du monde, où l'actualité est très régulièrement émaillée de faits divers relatant les viols, parfois suivis de meurtres, de femmes et souvent de petites filles. Pour Kalama Marius, enseignante-chercheuse à l'université Bordeaux Montaigne, spécialisée sur la question des genres en Inde et auteur de "L'Inde, une puissance vulnérable" (Bréal, 2018), la loi et la perspective de la peine de mort ne suffisent pas à dissuader les violeurs. Elle a répondu aux questions du HuffPost, à l'instar d'Ivan Savy, direct de l'ONG Plan International France.

La liberté de parole, le seul changement notable : Une fillette de trois ans violée et décapitée, une vétérinaire de 27 ans violée, tuée et brûlée, une écolière de cinq ans violée et étranglée avec sa cravate d'uniforme... Ces horreurs indicibles ont fait la Une des journaux indiens et internationaux ces derniers mois et ce n'est qu'une infime partie des affaires de viols et violences faites aux femmes en Inde chaque année. 32.000. C'est le nombre de viols déclarés en 2017, dont 10.000 concernant des mineurs, selon les derniers chiffres officiels communiqués. Un nombre largement en dessous de la réalité, ont confié des experts à l'AFP.

"Après le retentissement en 2012, il y a eu des changements dans la loi indienne sur les violences faites aux femmes. Elle a été durcie et la loi anti-viol a été créée. La parole s'est davantage libérée

et le nombre de plaintes pour viols s'est envolé. Et c'est globalement la seule chose qui a vraiment changé depuis", nous explique Kamala Marius.

Pourtant, on pourrait croire, d'après certains chiffres, que la situation s'améliore doucement : à New Delhi, le nombre de plaintes pour viol était en hausse constante chaque année, multiplié par trois en quatre ans. Ce jusqu'en 2017 où le nombre de ces plaintes a baissé de 1% par rapport à l'année précédente, avec 2049 dépôts, une première. Assiste-t-on enfin à une diminution des violences sexuelles envers les femmes ? C'est un peu plus compliqué que cela.

"D'une part, ce nombre est reparti à la hausse en 2018, précise Kamala Marius et d'autre part, il n'est pas réellement significatif : les chiffres officiels que donne le gouvernement ne prennent pas en compte les viols conjugaux et ceux perpétrés au sein de la famille. Aussi, les viols d'enfants sont toujours très tabou. Pourtant, la grande majorité des viols se déroulent dans le cercle familial ou dans le voisinage, le chiffre devrait donc être beaucoup plus élevé. Enfin, il y a aussi ces femmes qui ne peuvent pas porter plainte, de peur de représailles ou parce que les crimes d'honneur existent toujours dans certains villages, notamment dans le Nord du pays".

Sous pression, la police veut faire (trop) bonne figure : Et quand bien même les femmes arrivent à porter plainte, le calvaire ne fait que continuer. Grâce à de nouvelles mesures, les policiers sont obligés de prendre les plaintes pour viol, car jusqu'à il y a récemment, elles n'étaient pas prises au sérieux. Ou bien, lorsqu'elles l'étaient, les policiers - parfois corrompus - faisaient pression sur elles pour qu'elles retirent leur plainte. Désormais, un policier qui ne veut pas enregistrer une plainte de ce type peut être arrêté. Une bonne nouvelle dirions nous, mais là aussi, cette avancée est à tempérer. Selon Ranjana Kumari, militante féministe et directrice du Center for social Research, la police fait, certes, des efforts, mais veut surtout jouer sur les apparences. Auprès de RFI, elle explique que la nouvelle attention des policiers, menacés par cette loi, conduit à des dérives. En effet, les violences sont moins bien punies qu'avant, car seulement un accusé de viol sur quatre est finalement condamné par la justice, contre un sur deux il y a 4 ans. Ceci est dû au fait que les policiers bâclent souvent leurs enquêtes pour montrer qu'ils ont rapidement arrêté les coupables. Ils laissent ainsi les vrais violeurs en liberté.

A contrario, les policiers font parfois des excès de zèle et deviennent hors la loi pour faire la justice plus vite et apaiser la furie du peuple qui gronde. C'est ce qui s'est passé le 7 décembre dernier alors que quatre hommes étaient accusés d'avoir violé et brûlé une vétérinaire de 27 ans. Ces derniers, interpellés, faisaient une reconstitution des faits avec des policiers quand ceux-ci les ont abattus. Face à la justice, ils ont justifié leurs actes en assurant que les accusés avaient tenté de les attaquer.

La justice VS corruption et patriarcat : Passé le stade de l'interpellation, il reste encore difficile de faire condamner les violeurs. "Même s'ils étaient arrêtés et traduits en justice, il n'est pas dit qu'ils soient finalement condamnés, note Ivan Savy, car l'impunité s'achète assez facilement en Inde. Il y a une très forte corruption et un patriarcat particulièrement pesant. La femme sera toujours mal vue par rapport à l'homme, sera toujours dénigrée".

Un triste constat que partage Koustav Shaw, jeune Indien vivant à Calcutta, dans le Bengale-Occidental. "La situation ici en Inde est dramatique. Nous apprenons tous les jours des histoires sordides de femmes, de petites filles violées, immolées, tuées. Mais souvent, s'il s'avère que le coupable est un homme qui a un peu de pouvoir, il ne sera pas inquiété. Ceux qui ont du pouvoir échappent presque toujours à la justice, peine de mort ou non".

Contre ces gens de pouvoir, il faut parfois en arriver à des extrémités terribles pour qu'ils puissent être condamnés. Kuldeep Singh Sengar, élu à l'Assemblée législative du grand État d'Uttar Pradesh a été reconnu coupable le 16 décembre d'avoir violé en 2017 une jeune fille de 17 ans à son domicile. L'affaire est arrivée à la connaissance des médias indiens l'année dernière lorsque le père de la victime est mort en détention policière. Selon sa famille, il a été torturé par la police qui

voulait le forcer à ce que sa fille retire sa plainte contre l'élu. Sa fille a alors tenté de s'immoler devant la résidence du chef de gouvernement d'Uttar Pradesh pour dénoncer l'action des autorités. La jeune Indienne a ensuite été grièvement blessée dans une collision routière suspecte cet été, qui a coûté la vie à deux de ses tantes.

Une loi pas assez mûrie et des traditions trop ancrées : Pour Ivan Savy, cet immobilisme de la situation des femmes en Inde est paradoxalement dû à la loi anti-viol elle-même. "Les lois qui sont passées sous le coup de l'émotion et de la pression médiatique sont rarement probantes. Il faut un processus législatif pensé dans la durée. Ce genre de lois met du temps à être préparé, il faut se donner les moyens pour qu'elles soient appliquées et qu'elles tiennent. Aujourd'hui, les policiers indiens sont en manque de moyens, d'effectifs, de matériel et ils sont mal payés. Une loi lancée sur le vif ne répondra pas forcément aux enjeux de fond et c'est exactement ce qu'il se passe ici".

Enfin, il est un point crucial que la loi seule ne pourra changer : les mentalités et les traditions du pays. Kamala Marius et Ivan Savy font le même constat : pour que les hommes arrêtent de violer les femmes, il faut reprendre toute l'éducation des enfants, notamment des garçons. Ivan Savy évoque les foeticides à des stades avancés lorsque l'enfant à naître est une fille, un "embarras", une "honte" pour les parents.

"Quand on aura appris aux enfants que les femmes et les hommes sont égaux, alors peut-être qu'il y aura du changement. Mais face aux traditions absolument enracinées, il reste très difficile de changer les mentalités, regrette Kamala Marius. Dans ce pays il est normal dans certaines régions, notamment dans le Sud, de marier une jeune nièce à son oncle, de faire des mariages arrangés où la femme n'aura fait aucune étude et ne connaîtra pas ses droits, ne saura pas qu'il est anormal de subir des rapports sexuels et d'être maltraitée. Le chemin est encore long pour en arriver à un réel changement".

9bis - Iran : Soheila Hejab condamné à 18 ans de prison

L'avocate des droits humains Soheila Hejab a été condamnée à 18 ans de prison en Iran le 18 mars 2020, par la 28e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran présidée par le sinistre juge Mohammad Moghisseyeh, connu pour sa cruauté.

L'avocate des droits humains Soheila est originaire de Kermanshah. Elle a été arrêtée à son domicile le 6 juin 2019 par des agents des services de renseignement des gardiens de la révolution. Le 28 janvier 2020, elle a été brutalisée par des gardiens à la prison d'Evine. En raison de ses blessures, elle a été transportée à l'hôpital Taleghani d'où elle est revenue sans la moindre auscultation par un personnel soignant.

Mme Hejab a été provisoirement libérée de la prison d'Evine le 14 mars sur une lourde caution de 3 milliards de tomans jusqu'à la tenue de son procès. Cette avocate et militante des droits civiques a écrit une lettre depuis sa prison le 13 janvier 2020, sur les incidents durant le soulèvement de novembre 2019 et de janvier 2020. Visant les dirigeants du régime, elle a écrit : "il faut renverser ce régime oppressif" et "quand une plume n'écrit pas sur les injustices, il faut la briser."

Dans sa lettre, elle évoque aussi les personnes tuées dans la répression des manifestations : "Je pense à l'Iran dont la douleur indescriptible me reste fichée dans la gorge. La douleur de ceux qui ont été tués en novembre, dans l'accident mortel de bus, dans la destruction de l'avion (de ligne ukrainien), dans les inondations au Sistan-Baloutchistan et dans des milliers d'autres désastres qui arrivent les uns après les autres. A cause de la politique de dirigeants incomptents et de leurs incapacités à utiliser des mesures scientifiques et des équipements modernes, nos compatriotes si patients sont submergés de tristesse et de colère grief."

10 - Coronavirus : en Chine, les violences conjugales en hausse pendant le confinement - lemonde.fr

Le 19 février, M. Shi, 23 ans, habitant Shenzhen, avait bien envie d'aller boire un verre. « Avec le confinement, ce n'est pas le moment », lui répond sa petite amie, M^{me} Cao. Il décide donc de boire chez lui. Et veut forcer sa compagne à l'imiter. Elle refuse. Il la bat, la jette contre les murs et menace de l'étrangler. Avant de s'endormir. A 7 heures du matin, M^{me} Cao se rend au commissariat. « Pourquoi nuire à ton ami qui a une belle situation ? », lui demande le policier. Depuis mai 2016, les violences domestiques sont pourtant reconnues comme un crime puni par la loi. Elle y retourne un peu plus tard, mais un second policier lui dit de se rendre d'abord à l'hôpital.

Débordés, plusieurs hôpitaux refusent de la recevoir. Elle finit par être accueillie à l'hôpital de Shenzhen de l'université de Hongkong. On lui prend sa température : 37°6. Aurait-elle par hasard le coronavirus ? On la place en quarantaine et on lui fait passer un test de dépistage. Elle n'a rien. Son comité de quartier la réprimande. Quelle idée d'aller à l'hôpital par les temps qui courent !

Troisième visite au commissariat. Même policier que la première fois. Celui-ci convoque le petit ami et tente une conciliation. M^{me} Cao refuse. De retour chez elle, elle écrit le 26 février son témoignage sur les réseaux sociaux. Des dizaines de milliers de personnes lui apportent leur soutien. Le lendemain, la police lui présente publiquement ses excuses et condamne M. Shi à cinq jours de détention et 30 euros d'amende.

« *Se réfugier ailleurs est encore plus difficile* » : Alors que, au début de la crise du coronavirus, beaucoup ironisaient sur le pic de naissances qui ne manquera pas de se produire à l'automne en Chine, c'est une tout autre réalité qui se dessine, au vu des premiers témoignages des associations.

« Le commissariat du comté de Jianli [province du Hubei] a enregistré 162 témoignages de violences domestiques en février. Trois fois plus que les 47 de février 2019. Et en janvier, le nombre de cas était le double de celui de l'année précédente. Selon nos statistiques, 90 % des cas de violences ont un lien avec la pandémie de Covid-19 », témoignait début mars Wan Fei, un ancien policier qui a fondé une association de lutte contre les violences domestiques, sur le site d'information Sixhtone.com.

Selon le *China Daily*, un autre comté du Hubei, Qianjiang, fait également état d'un doublement des signalements par rapport à 2019. « La violence conjugale n'est pas un phénomène nouveau. Mais pendant l'épidémie et le confinement, se réfugier ailleurs, se rendre à l'hôpital ou à la police est encore plus difficile », explique Guo Jing. Travailleuse sociale, cette militante féministe de 29 ans a créé, fin février, sur le réseau social Weibo, une plate-forme de discussions et de témoignages sur le sujet. C'est sur celle-ci que M^{me} Cao a témoigné.

11 - La journaliste mexicaine Maria Elena Ferral assassinée - terriennes Liliane Charrier - information.tv5monde.com

Maria Elena Ferral avait 50 ans, elle était mère de deux enfants. Elle couvrait la zone de Sierra de Papantla, à quelque 300 km au nord du port de Veracruz pour le quotidien régional *Diario de Xalapa*. Une région à l'est du Mexique où, selon Reporters sans Frontières, les disparitions forcées sont monnaie courante.

Ce lundi 30 mars, vers 14 heures, elle sortait de chez son notaire et s'apprêtait à monter en voiture dans le centre-ville de Papantla. Deux individus à moto ont alors ouvert le feu sur elle avant de prendre la fuite, relate une source policière. D'après le *Diario de Xalapa*, les agresseurs "lui ont tiré dessus à huit reprises et trois balles l'ont atteinte au thorax".

Hospitalisée dans un état grave, Maria Elena Ferral a succombé à ses blessures quelques heures plus tard : "Malgré tous les efforts de l'équipe médicale pour lui sauver la vie, nous sommes terriblement au regret d'apprendre qu'il y a quelques minutes la journaliste Maria Elena Ferral est décédée", twittait le gouverneur de l'Etat de Veracruz, Cuitlahuac Garcia, à l'aube, le 31 mars.

Condamnations : Peu avant, les forces de sécurité locales avaient dénoncé le meurtre. "Nous condamnons cette attaque lâche contre la journaliste Maria Elena Ferral, correspondante du *Diario*

de Xalapa, à Papantla," déclarait un responsable. La famille et les amis de la journaliste ne sont pas les seuls à réclamer justice et clarification. Selon le Diario de Xalapa, des organisations comme Article 19 et PEN International ont annoncé qu'elles allaient enquêter sur l'agression contre María Elena Ferral. "Les autorités devraient immédiatement ouvrir une enquête et assurer la protection de sa famille et de ses collègues," déclare, quant à elle, Balbina Flores pour Reporters sans Frontières.

Le réseau de journalistes mexicains Red Veracruzana de Periodistas appelle les autorités à ouvrir une enquête en rapport avec le travail de journaliste de María Elena Ferral. Le texte insiste notamment sur les risques qu'elle encourrait en pratiquant son métier : "Au cours de la dernière décennie, Veracruz est devenu l'endroit le plus dangereux pour les journalistes au Mexique".

Plusieurs élus ont rejoint le chœur des condamnations : "Terrible nouvelle ! Ce soir, ma chère amie, l'éminente journaliste María Elena Ferral, est décédée des suites de l'attaque lâche qu'elle a subie ce jour dans la ville de Papantla. Mon amour, ma solidarité et mes sincères condoléances à votre famille. Sa mémoire mérite justice." twittait le député du Parti révolutionnaire institutionnel, Héctor Yunes Landa. Ils sont nombreux à lui faire écho, comme le représentant du gouvernement régional Éric Patrocinio Cisneros Burgos : "Au gouvernement de Veracruz, nous condamnons l'attaque lâche contre la journaliste María Elena Ferral. À ceux qui menacent la liberté d'expression, nous disons : il n'y aura pas d'impunité. Nous allons retrouver les responsables comme nous l'avons fait dans le cas du meurtre de Jorge Celestino Ruiz en août 2019 à Actopan."

Menacée, attaquée : Et pourtant... María Elena Ferral avait dénoncé à plusieurs reprises les menaces de mort et les attaques dont elle était la cible dans le cadre de son travail de journaliste. Dès 2016, elle dénonçait dans une vidéo les menaces émanant des hautes sphères politiques de Veracruz. Une information révélée par le journal espagnol El País. "J'ai peur et ce n'est pas mon imagination, des documents le prouvent", disait-elle alors. Elle nommait même l'ennemi : Camerino Basilio Picazo Pérez, ancien maire de Coyutla, puis candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) à la fonction de député dans le district de Papantla.

Du danger d'être journaliste au Mexique : En 2019, le Mexique dénombrait 34 582 homicides, un bilan en augmentation constante depuis plus de vingt ans. La même année, au moins dix journalistes y ont été assassinés et des dizaines ont disparu. Selon un rapport de Reporters sans Frontières datant de 2018, il est aussi dangereux d'être journaliste au Mexique qu'en Syrie ou en Afghanistan.

En août 2019, le journaliste Celestino Ruiz Vázquez avait, lui aussi, été assassiné de huit balles avec une arme de calibre 45, la même que celle utilisée ce 30 mars contre María Elena Ferral. Depuis l'an 2000, 111 journalistes ont été assassinés dans le pays et dans 99% des cas, ils sont restés impunis, selon Democracy Fighters, une plateforme dédiée à l'archivage des travaux des journalistes assassinés. La violence contre les journalistes mexicains ne semble pas s'arrêter.

COMMUNIQUÉS, TEXTES

12 - Violences, les gestes barrières - CP Femmes Solidaires

Dans le contexte du confinement, nous constatons une augmentation importante des violences faites aux femmes et aux enfants. Toute l'année, Femmes solidaires est mobilisée sur tous les territoires pour lutter contre cette violence : la déconstruire par des temps de sensibilisation, d'échange, la nommer en informant les femmes qui en sont victimes sur leurs droits, la punir en lien avec nos avocates solidaires.

Femmes solidaires reste mobilisée sur le terrain, pendant le confinement et bien entendu après dans cette lutte contre les violences. Fortes de cette expertise, nous avons aujourd'hui un message très important à vous transmettre : face à cette violence, nous avons toutes et tous une réponse: la

vigilance.

Vous savez déjà ce qu'est la violence. Vous l'avez probablement déjà vue, entendue. Vous connaissez les cris, les bruits sourds, la peur dans le regard de votre voisine lorsque vous la croisez ou ce que vos enfants vous racontaient d'un.e camarade en rentrant de l'école. Ces violences perdurent. Face aux violences mettons en place un geste barrière : je signale à chaque fois :

- Je signale : <https://arretonslesviolences.gouv.fr> et 3919 ; En cas d'urgence : j'appelle le 17 ; Pour l'enfance maltraitée : j'appelle le 119 ;

Je suis victime: j'ai des droits :

- Ce n'est pas de ma faute. Rien ne justifie la violence que j'ai subie ;
- J'appelle le 3919 pour être informée et orientée ;
- Je peux porter plainte, quelle que soit la violence que j'ai subi ;
- Je peux signaler la violence qui m'est faite dans une pharmacie ou un supermarché ;
- Je peux demander un hébergement d'urgence, contacter mon bailleur. J'ai le droit de partir et cela ne veut pas dire que la personne violente conservera mon logement ;
- Je peux voir, si j'en ai besoin, un.e médecin ;
- Je peux rester en lien avec le comité Femmes solidaires le plus proche de mon domicile. Pour le trouver je consulte : <https://femmes-solidaires.org>

13 - Violences conjugales et confinement, la seule solution de protection est l'éviction de l'agresseur - Communiqué du HCE

Si le confinement au sein de nos maisons a pour but légitime d'assurer la protection sanitaire individuelle et collective, nous savons que dans le contexte des violences conjugales, la maison n'est pas le lieu de la sécurité mais celui du danger. Ce danger est accru par le confinement dans des proportions alarmantes. Ainsi, les interventions des forces de sécurité intérieure au domicile pour violences conjugales ont augmenté d'au moins 32% sur l'ensemble du territoire national depuis le début du confinement.

Le HCE reconnaît les initiatives prises par le gouvernement pour mettre en place un plan d'urgence destiné à prendre en charge les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Cette situation de confinement appelle à la mise en œuvre de dispositifs et de pratiques professionnelles inédites pour assurer leur protection dans cette période de crise.

Le confinement rend tout d'abord plus difficile le signalement des violences conjugales par les femmes victimes et le repérage par les tiers. Les opportunités ouvertes pour faciliter la révélation des faits dans les pharmacies et les centres commerciaux vont dans le bon sens. Une vigilance particulière doit également être mise en œuvre dans l'accueil des femmes victimes au sein des commissariats et gendarmeries.

Le HCE salue le maintien de la plate forme d'écoute du 3919 et l'action des salarié.e.s et bénévoles des associations qui poursuivent leur accompagnement des femmes victimes de violences.

Le HCE salue l'action des forces de sécurité intérieure qui, malgré le confinement et les risques sanitaires, poursuivent leur mission de protection en intervenant au domicile des femmes victimes de violences conjugales. Sans leur intervention, aucune mise en sécurité ne serait possible. Leur rôle est donc absolument crucial dans cette période critique.

Le HCE salue également l'action de l'autorité judiciaire qui permet de mettre en œuvre des procédures pénales d'urgence ou de délivrer en urgence des ordonnances de protection pour neutraliser les violents conjugaux et assurer la sécurité des victimes.

Mais le HCE rappelle qu'aucune mise en sécurité des victimes n'est possible sans organiser la décohésion entre l'agresseur et la victime.

Le HCE note les 20 000 nuitées d'hôtel, annoncées ce jour par la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa, pour les femmes victimes et les

agresseurs.

Dans le contexte du confinement, la seule mesure garantissant une mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants est l'éviction de l'agresseur. Cette mesure permet d'abord que les victimes retrouvent leur sécurité au sein de leur lieu de vie. Elle permet aussi d'assurer le contrôle des déplacements des agresseurs compte tenu des règles du confinement. Pour garantir une décohabitation rapide, il est indispensable et urgent de réserver des places d'hôtel pour les violents conjugaux. Il importe de cibler prioritairement l'éviction des conjoints violents et le HCE estime que 500 places d'hôtel sont nécessaires, en ce sens, pour le mois d'avril au niveau national. Sur la base d'un coût moyen de la nuitée de 40 euros, le financement est donc de 600 000 euros pour le seul mois d'avril.

Dans la période exceptionnelle que traverse notre pays, et quelques semaines après la fin des travaux du Grenelle consacré aux violences conjugales, le HCE tient à affirmer fortement que la priorité en cette période de confinement est d'assurer la mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants par l'éviction du conjoint violent

14 - La santé n'a pas de prix ! Pour les salarié-es du commerce alimentaire aussi ! - Organisation de Femmes Egalité

Aïcha Issadounène, caissière à l'hyper Carrefour de Saint-Denis, est décédée le 27 mars, victime du Covid-19. Aïcha, déléguée syndicale CGT, une caissière parmi tant d'autres, en 1ère ligne depuis le début de l'épidémie. Ces femmes de l'ombre, travailleuses invisibles, mal payées, précarisées, sont en train de payer, elles aussi, le prix fort : nous les avons vues, précisément dans ce Carrefour au début du confinement, sans masque, sans gel pour les mains, sans désinfectant pour les surfaces de travail, avec des gants jamais changés. Nous les avons vues faire défiler inlassablement sur le tapis des tas de marchandises de clients venus faire des stocks. Des clients que le groupe Carrefour laissait entrer en masse et s'entasser aux caisses, sans tenir compte de la distance de sécurité, pour son plus grand profit. Ce mépris délibéré de la vie des salarié.e.s a fait combien de malades dans le secteur du commerce alimentaire ? Le décès d'Aicha est le deuxième. Quelques jours auparavant, c'était le chef de la sécurité du centre commercial O'Parinor qui succombait à ce virus. Nous apprenons qu'une autre salariée d'un Franprix de Levallois, est partie directement du magasin à l'hôpital emmenée par les pompiers, elle a été testée positive et est hospitalisée. Ses collègues sont toujours en poste dans le magasin. Combien de situations similaires ? La fédération CGT du commerce, de la distribution et des services craint une multiplication de cas.

Si aujourd'hui, certaines protections ont été installées dans les hyper marchés (bien que les masques continuent à manquer !), c'est loin d'être le cas dans tous les Carrefour Market, Franprix, Casino... et autres superettes. Sans même parler des masques, nombre d'entre elles ne fournissent ni gants, ni gel, ni lingettes pour nettoyer le poste de travail. Parfois ce sont les salariées qui achètent leurs gants ! Et que dire des pauses pour se laver les mains ?

Dans les Hyper, supermarchés, superettes franchisées ou en location gérance, tous les salarié.e.s travaillent pour les grands groupes de la distribution. Les donneurs d'ordre sont moralement responsables de la santé de toutes celles et tous ceux qui travaillent pour eux. Ce n'est pas la prime de 1000€ qu'ils font miroiter aux travailleuses et travailleurs du commerce qui leur permettra d'acheter leur santé ou leur vie !

Les caissières ne sont pas protégées, les clients non plus ! Les collègues des salariées malades ne sont pas testés, on leur demande de venir travailler comme si de rien n'était : «il faut observer s'ils n'ont pas de symptômes. Pour l'instant on garde le magasin ouvert ».

Et ce sera encore aux mêmes de venir travailler 60h par semaine (comme la loi d'urgence sanitaire décidée le 24 mars l'autorise) quand les congés de maladie seront trop nombreux pour garantir les sacro-saintes affaires ? A quoi sert de nous confiner si la contamination se poursuit sur le lieu de

travail, si les client.e.s risquent d'être elles et eux aussi contaminés ?

La politique des groupes de la grande distribution pour qui le profit passe avant tout, même en pleine crise sanitaire est une politique criminelle !

Le manque d'anticipation et la manière dont la crise sanitaire est gérée par le gouvernement ont causé la pénurie de masques et de tests, mettant en danger la santé et la vie des travailleur.es du commerce et de tout.es celles et ceux qui assurent l'activité du pays.

Le manque de moyens de l'hôpital public, qui a du mal à faire face à l'épidémie malgré l'immense dévouement des soignant.e.s et de tous ses personnels, est aussi une lourde responsabilité d'E. Macron et de ses prédécesseurs. Ils et elles devront rendre compte de leur responsabilité.

A leurs côtés, nous soutenons les revendications des salarié.e.s du commerce qui avec leur syndicat exigent : des masques efficaces et en nombre, la fermeture des rayons hors produits de première nécessité, la réduction des amplitudes horaires, la fermeture du dimanche pour protéger leur santé. La vie des salarié.e.s est à ce prix, le gouvernement a les moyens de l'imposer.

15 - Coronavirus : la LIG propose un financement d'urgence pour vos projets de solidarité lesbienne

Merci à toutes les lesbiennes qui œuvrent depuis plusieurs semaines face à l'épidémie, bénévolement, avec des moyens limités, en donnant leur temps, leur énergie, parfois leurs économies. La LIG souhaite aider ces lesbiennes d'intérêt général.

Nous savons la situation de nombreuses lesbiennes particulièrement difficile. Les jeunes lesbiennes sont parfois contraintes de retourner et demeurer dans des cellules familiales hostiles. Des lesbiennes plus âgées sont contraintes de rester chez elles sans pouvoir se ravitailler et peuvent compter sur la solidarité de la communauté lesbienne, qui s'est organisée pour les approvisionner.

Etes-vous au courant de situations particulières compliquées ? Et surtout, avez-vous commencé ou avez-vous l'idée d'initiatives pour venir en aide aux lesbiennes ? Il nous semblerait, par exemple, important d'aider à la création de plateformes de partage d'informations, d'accompagner des solidarités concrètes ou des permanences de soutien psychologique à destination de la communauté lesbienne.

Envoyez-nous au plus vite vos projets à contactlig@fondslesbien.org afin que nous puissions vous aider, grâce au soutien de nos donatrices. N'hésitez pas à nous demander des précisions.

Pour faire un don : <https://www.fondslesbien.org/faire-un-don/>

16 - Coronavirus : Des « points contacts » dans les centres commerciaux pour accueillir les victimes de violences conjugales durant le confinement - 20minutes.fr

« Comme il est plus difficile de se déplacer, nous faisons en sorte que les dispositifs d'accompagnement aillent aux femmes ». La secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes-hommes, **Marlène Schiappa**, a annoncé dans un entretien au *Parisien*, l'installation de « points d'accompagnement éphémères » dans des centres commerciaux pour accueillir des femmes victimes de violences conjugales en temps de confinement où les déplacements sont limités.

Créés « en partenariat avec des associations locales, les services de l'Etat et Unibail-Rodamco-Westfield, gestionnaire de centres commerciaux », ces « points d'accompagnement éphémères » seront installés dans des locaux « permettant la confidentialité mais assez vastes pour accueillir les femmes en respectant les mesures barrières », détaille-t-elle.

A Paris et Valenciennes: La secrétaire d'Etat cite « dans un premier temps » pour la région parisienne So Ouest à Levallois-Perret, les 4 Temps à la Défense, Carré Sénart à Lieusaint, le Forum des Halles à Paris, ou les Ulis, et, dans le Nord, V2 à Valenciennes. « Dans un deuxième temps, Dijon, Rennes, Lyon... là où il y a un hypermarché ouvert », ajoute-t-elle, affirmant viser « une vingtaine de points dans les prochaines semaines ».

Parallèlement, Marlène Schiappa annonce un « fonds spécial financé par l'Etat d'un million d'euros pour aider les associations de terrain à s'adapter à la période ». Elle promet également de financer « jusqu'à 20.000 nuitées d'hôtel pour que les femmes puissent fuir l'homme violent ».

Deux féminicides depuis le début du confinement: Interrogée sur l'absence de motif « dépôt de plainte », dans l'attestation de sortie obligatoire en période de confinement, la secrétaire d'Etat a répondu que « les juridictions pour les violences conjugales » avaient été laissées ouvertes.

Elle a avancé le chiffre de « deux » féminicides depuis le début du confinement, le 17 mars.

17 - Confinement : les violences conjugales en hausse, un dispositif d'alerte mis en place dans les pharmacies - lemonde.fr et Reuters

Un système d'alerte pour les femmes victimes de violences de la part de leur conjoint sera mis en place dans les pharmacies, en cette période de confinement, a annoncé, jeudi 26 mars dans la soirée, Christophe Castaner. Interrogé sur France 2, le ministre de l'intérieur a relevé que le confinement mis en place depuis le 17 mars pour endiguer l'épidémie due au coronavirus avait eu pour conséquence une augmentation des violences conjugales.

« En zone gendarmerie », ces violences ont augmenté de « 32 % en une semaine », a-t-il dit, et, dans la zone de la Préfecture de police de Paris, elles ont été en hausse de « 36 % en une semaine ».

Pour permettre aux femmes victimes d'appeler à l'aide, Christophe Castaner a expliqué qu'avec l'Ordre national des pharmaciens, il avait été décidé de mettre en place un dispositif au sein des pharmacies pour alerter les forces de l'ordre.

Intervention « en urgence » des forces de l'ordre: Par exemple, « dans la pharmacie, au moment où la femme qui peut être battue se rend sans son mari » pour aller chercher des médicaments, il faut qu'elle « puisse donner l'alerte », a-t-il expliqué. Dans l'hypothèse où son mari serait avec elle, le ministre a évoqué la possibilité que celle-ci utilise un « code », « par exemple : masque 19 ». L'utilisation d'un code est un système déjà mis en place en Espagne.

Des consignes seront données pour que les forces de l'ordre puissent « intervenir en urgence », a-t-il dit, en assurant que la lutte contre les violences conjugales était « une priorité ». « Avec Marlène Schiappa [la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes]. Soit demain [vendredi], nous allons avancer pour que ce soit partout sur le territoire national un des moyens de protection », a-t-il indiqué.

18 - Violences conjugales : elle lance l'alerte dans une pharmacie du Finistère, il écope de deux ans de prison - Léo Rozé - France Bleu B

Les violences conjugales ont bondi de 30 % en une semaine en zone gendarmerie sur toute la France. Les victimes, plus isolées pendant le confinement, peuvent maintenant faire des signalements dans les pharmacies. C'est ce qu'a fait une femme à Concarneau, dans le Finistère. Son compagnon, âgé de 50 ans, a été condamné mardi à deux ans de prison ferme par le tribunal de Quimper. Il était jugé en comparution immédiate.

Signalement en pharmacie, interpellation rapide: La victime s'était réfugiée dans une pharmacie de Concarneau, vendredi dernier. Le pharmacien a prévenu les gendarmes. Et l'homme violent a été rapidement interpellé et placé en garde à vue. Jugé ce mardi en comparution immédiate au tribunal de Quimper, il a été condamné à deux ans de prison ferme. Il écope aussi de sept mois

d'emprisonnement, qui dataient d'un jugement de janvier dernier, pour des violences sur une autre femme, et qui n'avaient pas encore été appliqués.

Une première dans le Finistère : Cette comparution immédiate est le premier jugement dans le Finistère pour violences conjugales après une alerte en pharmacie. Depuis le début du confinement, Thierry Lescouarc'h, le procureur de la République de Quimper, traite surtout des affaires révéce sont les voisins, dans plusieurs dossiers, quand la personne se réfugie chez eux ou quand ils constatent de visu ou entendent des cris."

Les gendarmes en lien avec les pharmaciens : Mais le procureur s'attend à d'autres signalements en pharmacie, comme celui réalisé à Concarneau. Le patron des gendarmes du Finistère précise d'ailleurs que ces services sont en lien direct avec l'ordre des pharmaciens, pour remonter au mieux ces alertes lancées dans les officines. Ce dispositif va être complété, dans certaines régions, par des points d'accompagnements devant des hypermarchés.

19 - Confinement : les cas de violences sexuelles augmentent, ce qu'il faut faire - Muriel Salmona

Les crises, sanitaires comme celle que nous vivons avec la pandémie de COVID-19, ou bien liées à des catastrophes naturelles ou à des conflits armés, sont un facteur de risque connu et démontré de troubles psychotraumatiques pour la population, et de recrudescence de violences, pendant et après la crise, particulièrement de violences sexuelles. Le confinement à grande échelle aggrave encore ces violences du fait du huis-clos familial et institutionnel, cadre dans lequel ont lieu la majorité des violences sexuelles que subissent les principales victimes que sont les enfants (et parmi eux, principalement les filles), les femmes, ainsi que les personnes les plus vulnérables et les plus discriminées, les personnes handicapées, malades, âgées, dépendantes et en grande précarité, personnes en foyer d'accueil, SDF, personnes prostituées...

Photos et vidéo criminelles en libre accès sur le net : Or si, depuis le mouvement #MeToo, la loi du silence ne règne plus autant sur ces violences sexuelles, le déni et l'impunité n'ont perdu aucun terrain. Les violences sexuelles ont beau être plus révélées, les victimes sont tout autant abandonnées et les agresseurs tout aussi libres de continuer à commettre leurs crimes sans en être nullement inquiétés. La pédocriminalité explose dans le monde, chaque année le nombre de photos et de vidéos pédocriminelles répertoriées comme étant disponibles sur le net double, nous en sommes à 70 millions, la France en nombres de sites et de consommateurs d'images pédocriminelles est le 4ème pays, après les USA, le Canada et les Pays-Bas. On apprend que pendant le confinement le plus grand site pornographique du monde PornHub dont on sait qu'il héberge des vidéos de pédocriminalité et de revenge-porn faciles à télécharger et que l'un des 10 termes les plus recherchés sur ce site est «Teen porn», a offert un accès Premium gratuit aux personnes isolées en Italie, en Espagne et dernièrement en France, ce qui lui a permis de faire bondir le taux de visite. The Guardian rapporte que beaucoup s'inquiètent de la prolifération de ces contenus illicites, au Royaume-Uni, des militants et des parlementaires appellent à davantage de contrôle des contenus visibles sur la plateforme pour protéger les enfants, les autorités françaises ne doivent pas rester en reste. Les enfants confinés avec ces utilisateurs de contenus illicites sont en grand danger !

Dépister, protéger, accompagner et soigner les victimes de violences sexuelles : Avec cette crise, il est d'autant plus urgent de lutter contre le déni, la loi du silence et l'impunité dont bénéficient ces crimes sexistes haineux envers les femmes et les enfants. Pour que le monde soit enfin plus solidaire et plus juste pour les victimes de ces crimes sexuels, pour que la vérité sur ces crimes ne soit plus niée, la reconnaissance, l'information, la prise en compte et le traitement des psychotraumatismes est un préalable nécessaire, de même que la formation de tous les professionnels susceptibles de dépister (le dépistage systématique est essentiel), de secourir et

protéger, de prendre en charge, d'accompagner, de soigner les victimes, aux conséquences psychotraumatiques des violences sexuelles et à leurs mécanismes : à la sidération, la dissociation et la mémoire traumatisques. C'est ce qui permettra de démonter les mythes et les stéréotypes sexistes à l'origine de la mise en cause quasi-systématique de la parole des victimes et de leur culpabilisation et de restaurer ainsi leurs droits ainsi que leur dignité.

Seulement 10 % des viols font l'objet d'une plainte en France : De par leur ampleur considérable et leurs conséquences psychotraumatiques dévastatrices sur la santé et la vie des victimes, les violences sexuelles sont reconnues comme un problème majeur de société, de droits des personnes et de santé publique. Elles sont également une grave atteinte aux droits fondamentaux des personnes (à leur dignité, intégrité mentale et physique ainsi qu'égalité entre les femmes et les hommes), et sont réprimées par la loi comme des crimes et délits. Pourtant, bien que les viols soient considérés en droit international et européen comme des crimes de premier ordre et des traitements cruels, inhumains et dégradants, voire comme une forme de torture que les États ont la responsabilité et l'obligation de prévenir et de punir, ces crimes sont ceux qui bénéficient de la plus grande impunité ; leurs victimes sont les moins reconnues et réparées par la justice, et les moins protégées et prises en charge. Perte de chance en matière de santé, aggravation des inégalités, injustices et maltraitances sont la règle pour ces victimes. La faillite de la justice est telle qu'elle offre un permis de violer à grande échelle les filles et les femmes qui en sont les principales victimes, ainsi que les personnes les plus vulnérables, handicapées et discriminées.

En France seuls 10 % des viols et des tentatives de viols sur adultes et 4 % sur mineurs font l'objet de plainte, et 74 % de ces plaintes sont classées sans suite, la moitié de celles instruites sont correctionnalisées en agressions ou atteintes sexuelles ; au total, 10 % des plaintes seulement sont jugées en cour d'assises (soit 1 % des viols sur majeurs et 0,4 % sur mineurs). Pire encore, depuis 10 ans les condamnations pour viols ont diminué de 40 % (Infostat Justice, 2018).

Une fille sur cinq et un garçon sur treize sont victimes de violences sexuelles : Cette impunité quasi totale est alimentée par le déni, les inégalités, les stéréotypes sexistes, la culture du viol, l'absence de protection et de soins des victimes, ainsi que par la méconnaissance des psychotraumatismes dont les symptômes universels sont reprochés aux victimes et utilisés pour les décrédibiliser (sidération, dissociation, mémoire traumatisante, amnésie traumatisante). L'impunité met en danger les femmes, les enfants, et surtout les filles qui risquent d'autant plus de subir ces violences tout au long de leur vie : une fille sur cinq et un garçon sur treize subissent des violences sexuelles, et chaque année 94 000 femmes, 16 000 hommes, 130 000 filles et 35 000 garçons subissent des viols et des tentatives de viols par des hommes et des proches dans 90 % des cas.

Les dernières mesures législatives (loi Schiappa de 2018) restent insuffisantes pour lutter contre ces violences sexuelles et protéger toutes celles et ceux qui en sont les victimes, particulièrement les enfants et les personnes les plus vulnérables. La lutte contre les violences sexuelles et la protection, la prise en charge et le soin des victimes doit être une priorité absolue. Il est indispensable d'agir et de tout faire pour que l'impunité recule : il faut que la protection de l'enfance et justice soit réformée pour être plus efficace, que des tribunaux spécialisés voient le jour avec des magistrats formés et qu'elle bénéficie de plus de moyens, et il est urgent que soient votées des mesures fortes telles que :

- Un seuil d'âge du non-consentement avec définition d'un crime sexuel spécifique pour les mineurs de 15 ans (18 ans en cas d'inceste) ; il est aberrant et cruel de chercher pour un enfant à prouver la violence, menace, contrainte ou surprise, et c'est essentiel pour lutter efficacement contre le fléau inhumain du trafic des enfants à des fins sexuelles : prostitution des mineurs, pédocriminalité sur le net ;

- Une imprescriptibilité des crimes sexuels et une interruption de la prescription pour les crimes en série (en cas de commission d'un même crime sur une autre victime par un même auteur) et lors d'amnésie traumatique - 40 % des victimes en présentent - en tant qu'obstacle insurmontable ;

- Une interdiction des correctionnalisations des crimes ;

- La mise en place de missions pluridisciplinaires indépendantes pour évaluer la prise en charge et les décisions judiciaires concernant les plaintes pour violences sexuelles ;

Avec le mouvement #MeToo, le temps de la loi du silence et de la tolérance pour les agresseurs sexuels semble révolu, mais le temps d'une réelle protection, d'une prise en charge spécialisée et de la justice pour les victimes commence à peine.

En cas de violence sexuelle, ce qu'il faut faire :

- N'hésitez pas à appeler la police ou la gendarmerie en cas de scène de violences (17 ou 112 pour les mobiles), le 114 pour les personnes malentendantes ;

- Pour des mineurs ou des personnes vulnérables (personnes handicapées, malades, âgées, femmes enceintes) si vous pensez qu'ils sont en danger et qu'ils ont subi des violences avérées il faut signaler les faits directement au procureur de la République du Tribunal de Grande Instance ;

- Il est possible de signaler des faits de violences sexistes et sexuelles et d'être conseiller ici: la plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes

- Il est possible de porter plainte dans n'importe quel commissariat ou n'importe quelle gendarmerie ou d'écrire au procureur de la République pour porter plainte pour avoir des conseils et des informations n'hésitez pas à appeler les permanences téléphoniques :

Les numéros à composer: 119 (enfance maltraitée) ; 39-19 (violences faites aux femmes) ; 39-77 (maltraitance envers les personnes âgées et les personnes handicapées) ; 0 800 05 95 95 (viols femmes information du collectif féministe contre le viol) ; 116 006 numéro d'aide aux victimes ; l'AVFT (association contre les violences faites aux femmes au travail) 01 45 84 24 24.

Vous pouvez aussi appeler les cellules de recueil des informations préoccupantes CRIP qui ont été mises en place dans chaque département.

20 - Des mesures d'urgence pour le droit à avorter - CP Collectif « Avortement les femmes décident ! »

Quand certains imaginent un monde nouveau du fait du corona virus ;

Quand le « rester chez soi » est le mot d'ordre national ;

Quand les déplacements pour motif de santé, motif familial impérieux sont autorisés, que même les besoins des animaux de compagnie sont envisagés ;

Que deviennent les Droits des femmes à obtenir selon la loi une IVG, dans les délais légaux, à proximité de leur domicile, ou une première contraception, ou un changement contraceptif pour intolérance à celui utilisé ?

Certains établissements hospitaliers et certains centres de planification n'assurent plus leurs missions dans ce domaine, soit pour prioriser les soins aux personnes atteintes gravement par le corona virus - avec la fermeture des créneaux de bloc opératoire pour les IVG instrumentale - soit par manque de matériel de protection pour le personnel d'accueil et soignant.

Des mesures d'urgence doivent être prises car les IVG ne peuvent attendre plusieurs semaines

- Maintien obligatoire de l'activité d'IVG et de fourniture de contraceptifs, selon des modalités adaptées à cette période ;

- Fourniture de masques et de gels hydro-alcooliques aux structures concernées ;

- Que le délai pour pratiquer une IVG soit allongé du nombre de semaines que durera le confinement ;

- Que toute femme demandant une IVG dans la période actuelle trouve une solution de proximité, quel que soit le lieu de résidence, la couverture maladie, avec ou sans droit au séjour.

Les droits des Femmes n'ont pas à payer le prix de la crise sanitaire ou économique !

21 - Avortement - Communiqué de presse du Planning familial

Nous souhaitons exprimer notre soutien au Ministère de la Santé dans cette période de crise sanitaire. Le Planning Familial et ses associations départementales se mobilisent en solidarité avec les soignant-es pour donner accès aux services de santé sexuelle et reproductive.

En effet, malgré la fermeture aux publics de la plupart de nos établissements d'information et centres de planification, nous continuons à être sollicité-es. Des femmes et des hommes, mineur-es comme majeur-es nous contactent grâce au numéro vert national 08 00 08 11 11. Nous remarquons une augmentations des appels concernant les demandes d'interruption volontaire de grossesse en urgent, car les personnes ne parviennent pas à être reçues à temps dans les services de santé de proximité et ne sont pas certaines de pouvoir se rendre à l'étranger pour avorter quand la grossesse ne se situe plus dans les délais légaux français, en raison des fermetures des frontières.

Nous sommes conscientes de la situation de crise sanitaire relative à l'épidémie du coronavirus. Nous comprenons que les personnels soignants soient réquisitionnés pour lutter contre celle-ci. Cependant, l'accès au droit à l'avortement est un droit humain fondamental et un soin urgent. C'est pourquoi nous souhaitons vous alerter sur l'importance que les services d'IVG (CPEF, centres de santé et CIVG) restent ouverts pour répondre aux besoins des femmes

Lundi soir, le Président de la République a annoncé la fermeture des frontières à l'entrée de l'Union européenne et de l'espace Schengen, pour trente jours. Nous souhaitons être assurées que les femmes françaises qui souhaitent se rendre en Espagne ou en Hollande pour mettre un terme à leur grossesse bénéficient bien des dérogations nécessaires pour pouvoir sortir de France et retourner chez elles ensuite

Dans le cas où le passage des frontières deviendrait impossible, nous demandons à ce que les femmes dont la grossesse dépasse les délais français légaux puissent bénéficier d'une Interruption Médicale de Grossesse sans restriction (et non plus réduite aux seules pathologies organiques ou raisons psychologiques), dans tous les hôpitaux français qui la pratiquent habituellement. Ces mesures sont essentielles pour éviter la mise en péril de la santé des femmes et leur garantir à toutes, partout en France, l'accès à un avortement sécurisé pendant cette crise sanitaire.

Comptant sur votre engagement pour le respect des droits des femmes, nous restons à la disposition de vos services pour échanger à ce sujet. Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le Ministre de la santé, en l'expression de nos sincères salutations.

22 - Tribune - Il faut « protéger les droits des femmes et maintenir l'accès à l'avortement » - Collectif - lemonde.fr

L'épidémie due au coronavirus que nous traversons met à l'épreuve notre système de santé et en révèle cruellement les failles. Toutes les forces des personnels hospitaliers sont actuellement dédiées à la prise en charge des malades du Covid-19 et au maintien des interventions urgentes.

Nous, professionnelles de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), avons dès le début de l'épidémie réorganisé la prise en charge des femmes afin de pouvoir répondre à toutes les demandes dans le délai le plus bref et en limitant au maximum tout déplacement. Il est essentiel de protéger les droits des femmes et de maintenir l'accès à l'avortement.

Ainsi, nous avons maintenu ouvertes les consultations et favorisé chaque fois que c'était possible les IVG médicamenteuses à domicile, même si on ne peut éviter le déplacement des patientes, car la télémédecine est malheureusement impossible légalement dans cette situation.

Nous avons également augmenté les capacités pour les avortements sous anesthésie locale, car les blocs opératoires de tous les établissements ont été transformés en salles de réanimation, et

organisé des partenariats avec des structures privées pour la prise en charge des avortements sous anesthésie générale.

Situations de violence : Malgré cette organisation ultra-précoce et malgré notre investissement collectif, nous sommes confrontés aujourd'hui à trois problèmes dont les femmes sont les premières victimes :

- Le premier est lié aux questions de ressources humaines avec des soignant(e)s également malades, ce qui met les équipes en tension. Pour limiter la sollicitation des équipes hospitalières, nous souhaitons que les avortements puissent être autorisés par voie médicamenteuse au domicile jusqu'à neuf semaines d'aménorrhée, soit sept semaines de grossesse. Cette option est validée par l'OMS et ne présente pas de danger particulier.

- Le deuxième est la limitation des déplacements des femmes lors de leur IVG. Pour la respecter au mieux, nous demandons que les mineures soient dispensées du délai de quarante-huit heures qui leur est actuellement imposé avant leur IVG et puissent bénéficier d'une IVG dans la foulée de leur première consultation.

- Enfin, le confinement aggrave les situations de violences et rend encore plus difficiles les possibilités de consultation pour les femmes qui vivent dans un environnement dangereux. Il s'ensuit des retards de diagnostic et des demandes hors délais. Ces situations donnent en général lieu à une prise en charge à l'étranger (Pays-Bas principalement) à condition que les patientes en aient les moyens, mais cette solution n'est même plus envisageable du fait de la fermeture des frontières.

Quatorze semaines de grossesse : La loi permet dans des cas très précis d'organiser une interruption médicale de grossesse à un terme tardif en mobilisant plusieurs professionnels et un comité de validation, solution qui consomme des ressources hospitalières déjà insuffisantes en cette période.

Ces difficultés vont obliger nombre de femmes à conserver leur grossesse contre leur gré, mettant en danger leur autonomie et l'avenir des enfants nés dans ces conditions. Nous souhaitons pouvoir, à titre exceptionnel pendant la durée du confinement, réaliser des aspirations jusqu'à seize semaines d'aménorrhée, soit quatorze semaines de grossesse.

Sans surprise, et comme cela a déjà été rapporté en Chine et en Italie, les situations de violences conjugales ont augmenté de 30 %, alors que le confinement n'en est qu'à ses débuts.

Le gouvernement a prouvé qu'il pouvait prendre des mesures rapides dans la période épidémique que nous connaissons. La loi doit aligner les pratiques médicales sur les besoins sociaux. Nous y sommes prêt(e)s, et sommes également prêt(e)s à nous mettre hors-la-loi pour appliquer ces trois mesures.

Liste des premiers signataires : Docteur Laurence Danjou, gynécologue Paris ; Docteur Philippe Faucher, responsable CIVG hôpital Trousseau, président de REVHO (Réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie) ; Docteur Danielle Gaudry, gynécologue-obstétricienne, CPEF Maison-Alfort ; Docteur Sophie Gaudu, responsable CIVG, hôpital du Kremlin-Bicêtre ; Docteur Maud Gelly, CIVG, hôpital Avicenne, Bobigny ; Docteur Danielle Hassoun, gynécologue obstétricienne, centre de santé du Square de la Mutualité ; Docteur Ghada Hatem, médecin chef de la Maison des femmes de Saint-Denis. Liste complète des signataires sur le site Internet IVG-Covid.

Ce texte a reçu le soutien de : Roselyne Bachelot, ancienne ministre de la santé ; Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne (LRM) ; Anne Hidalgo, maire de Paris, socialiste ; Laurence Rossignol, sénatrice socialiste, ancienne ministre des droits des femmes ; Yvette Roudy, ancienne ministre des droits des femmes ; Marisol Touraine, ancienne ministre de la santé ; Najat-Vallaud-Belkacem, ancienne ministre des droits des femmes. Liste complète des soutiens au texte sur le site IVG-Covid.

23 - Olivier Véran : « Il y a une réduction inquiétante du recours à l'IVG » - 1^{er} avril - www.publicsenat.fr

Interrogé par Laurence Rossignol, sénatrice PS de l'Oise, lors des questions au gouvernement, le ministre de la Santé Olivier Véran a confirmé « des remontées de terrain qui confirment qu'il y a une réduction inquiétante du recours à l'IVG ».

Le ministre a précisé « qu'il est hors de question que l'épidémie de Covid-19 restreigne le droit à l'IVG dans notre pays ». Laurence Rossignol relayait l'appel de médecins gynécologues publié dans *Le Monde* qui réclament un allongement de 2 semaines du délai pour les IVG médicamenteuses et pour les IVG par aspiration ainsi que l'annulation du délai de réflexion de 48h pour les mineures. En réponse, Olivier Véran a préconisé « le recours aux IVG médicamenteuses qui doivent être encouragées, facilitées, sans restreindre le libre choix des patientes ». Il a aussi préconisé « le recours à la téléconsultation pour les consultations obligatoires avant la délivrance de la pilule abortive ».

Enfin, sur les délais concernant les IVG médicamenteuses, le ministre de la Santé a déclaré « ne pas avoir d'opposition de principe », ajoutant que des questions techniques pour la délivrance de ces médicaments devaient être réglées, comme le respect de la chaîne du froid. La sénatrice de l'Oise a répliqué en déplorant le rejet par le gouvernement de son amendement défendu la semaine dernière qui aurait permis un recours plus facile à l'IVG. « On a dérogé au Code du travail, on a dérogé au code des assurances mais on ne pouvait pas déroger au code de la santé publique » a-t-elle regretté.

24 - Avorter en pleine crise du Covid-19, la solitaire angoisse des femmes - Catherine Durand et Marianne Lecach - marieclaire.fr

Sophie, 41 ans, cadre dans l'audiovisuel, vit seule avec ses deux enfants à Vanves. Après une amourette de 3 mois, elle découvre qu'elle est enceinte. « Mon partenaire ne m'a pas crue, les tests urinaires ne seraient pas fiables, il m'a fait comprendre qu'il ne comptait pas me soutenir dans ma démarche. » Le test de grossesse révèle qu'elle est enceinte de 4-5 semaines.

« Stressée et très en colère, j'ai pétré un plomb. Entre le confinement et la mauvaise gestion de la crise alors que tu es enceinte et seule, c'est très angoissant. J'ai demandé à mes parents de garder mes enfants et j'ai appelé le Centre de planning familial de l'hôpital Corentin Celton. Par chance, j'ai vite obtenu un rendez-vous. »

L'IVG médicamenteuse privilégiée : Hier, elle s'y rend et se voit prescrire un avortement médicamenteux. « Il n'y avait pas foule mais l'ambiance était bizarre : tout le monde était masqué, ganté, méticuleux. La tension était palpable. Au Planning familial, la personne qui m'attendait m'a dit : « Restez dehors, ne rentrez pas, patientez dans le couloir. » Les infirmières m'ont raconté à quel point c'était dur pour elles. Mon angoisse s'ajoute à ma tristesse de devoir avorter seule, sans ce connard qui se planque derrière les mesures du confinement pour justifier son absence lors de mon avortement chez moi. » A l'hôpital, on lui a en effet conseillé l'IVG médicamenteuse à domicile.

« Il y a des risques si je prends le bus pour revenir à l'hôpital, ou même au sein de l'établissement. Je pourrais aussi leur transmettre le virus si j'ai le malheur d'être déjà contaminée. Mais demain, il faudra que quelqu'un soit présent en cas de complications après la prise de la seconde pilule. On me l'a fait promettre sinon ils devaient me garder à l'hôpital, or, ils m'ont fait comprendre que ça les arrangeait que je parte à cause de la surcharge de travail due à l'épidémie de coronavirus. Une amie qui souffre d'un lumbago m'a proposé de s'installer chez moi, elle sera un soutien... »

L'angoisse de Sophie est compréhensible. Le confinement rend encore plus complexe le recours à l'IVG, qui faut-il le rappeler, est un «soin urgent» (circulaire de 2005, réactualisée en 2008).

Le centre d'écoute du Planning familial pris d'assaut : « Dès le premier jour du confinement, les appels ont triplé, constate Caroline Rebhi, coprésidente du Planning familial. Notre plateforme téléphonique* nous permet de répondre directement depuis notre domicile. On fait un travail d'orientation au jour le jour, on informe sur les structures ouvertes, et on conserve les entretiens par téléphone. Pour les consultations d'IVG médicamenteuse, ce n'est pas de la télémédecine au

sens médical mais des entretiens téléphoniques d'écoute, ce qui est parfois compliqué... ». Comment en effet se confier, demander de l'aide, et pouvoir avorter anonymement quand vous êtes confinée avec un conjoint violent ou si, mineure, vous l'êtes avec des parents ignorant que vous êtes enceinte ? Ou qui pourraient vous empêcher d'avorter ou vous violenter pour "mauvaise conduite" ? « Nous avons deux inquiétudes, confirme Caroline Rebhi : les mineures et les femmes hors délai qui veulent avorter à l'étranger, habituellement 4 000 à 5000 cas par an ; Les mineures pour qui l'IVG est anonyme et gratuite, ne peuvent plus sortir sans attestation ni raison valable. On développe l'information sur les réseaux sociaux. Des Françaises qui partent en Hollande et en Espagne doivent s'y rendre par leurs propres moyens, les Ouibus ne circulent plus, et les Thalys sont rares, mais ce n'est pas facile de passer la frontière. » Beaucoup sont refoulées par la police qui estime injustifiée leur attestation pour raison médicale. « Toutes ne désirent pas évoquer leur IVG, c'est leur droit. Tout dépend du fonctionnaire en face de vous. C'est au cas par cas. » Comme cette jeune femme qui a choisi de dormir à l'hôtel près de la frontière espagnole. Le lendemain, l'équipe avait changé, une policière a accepté qu'elle traverse...

Pour Caroline Rebhi, cette situation exceptionnelle remet en question le choix de garder l'anonymat ou de préférer l'IVG chirurgicale à l'IVG médicamenteuse. « La pilule abortive est préconisée par le syndicat des gynécologues pour libérer les blocs opératoires, mais elle ne convient pas à tout le monde. Confinement ou pas, il faudrait garder un minimum de blocs dédiés et pourquoi pas, quand les hôpitaux sont engorgés, pouvoir prendre la pilule abortive dans une chambre d'hôtel ou ailleurs par sécurité pour les mineures et les femmes victimes de violences. »

Des délais légaux impossibles à rallonger : Cette crise ne fait qu'accentuer les inégalités d'accès à l'avortement sur le territoire. Pour anticiper les risques d'impossibilité d'assurer les IVG dans les délais légaux, Laurence Rossignol, sénatrice de l'Oise, a déposé le 19 mars dernier un amendement visant à rallonger les délais légaux pour pratiquer un IVG dans le cadre du projet de loi Urgence Covid-19. Jusqu'à la 14^{ème} semaine de grossesse (contre 12 aujourd'hui en France). Refusé. Par le ministre de la Santé Olivier Véran et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

L'ancienne ministre Familles, Enfance, Droits des femmes, est plus qu'agacée : « Cette désorganisation des services va forcément peser sur l'activité IVG. A commencer par les services où des soignants sont malades, et avec des patientes atteintes du Covid-19 au moment où elles doivent subir une IVG. Le gouvernement a répondu que les centres IVG restaient ouverts mais ce qui inquiète le plus, ce sont les femmes qui sont au dessus des 12 semaines. On a bien aménagé le code du travail, fait je ne sais combien de règles dérogatoires pour relancer la machine économique et protéger les entreprises ; on pouvait aussi faire une règle dérogatoire pour les délais de l'IVG. On demandait simplement un filet de sécurité. »

Un cadre légal pour que des médecins ne soient pas mis en porte-à-faux. Gynécologue, fondatrice de la Maison des femmes à Saint-Denis, Ghada Hatem assume ses choix. « Aujourd'hui, je n'ai prescrit que des IVG médicamenteuses. On réalise aussi les IVG chirurgicales sous anesthésie locale et on a un partenariat avec la clinique voisine pour celles sous anesthésie générale. Ce qui nous pose problème aujourd'hui, ce sont les mineures qui n'ont pas pu sortir de chez elle, pas pu le dire à leur père, pas eu accès à leur médecin de famille. Nous sommes censées revoir les mineures deux jours après, mais nous avons décidé de nous-mêmes d'être hors la loi. Elles voient la conseillère conjugale, la gynéco, et si nous sommes sûres de leur choix, on ne les fait pas revenir. » Pour ces mineures et toutes les femmes qui arrivent hors délai, la Dre Hatem voudrait être autorisée à pratiquer une aspiration même 15 jours au delà de la loi pour raison de confinement. « Le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille. C'est très dommage. Déjà si on pouvait aspirer toutes les femmes entre 14 et 16 semaines, ce qui n'est pas compliqué techniquement, ça limiterait un grand nombre de situations hors délai. On va, comme avant la loi, refaire des choses illégales. Dommage que pour aider des femmes, on nous oblige à être des malfaiteurs. »

25 - Personnes prostituées et COVID19 : point de situation, droits obtenus et revendications

- Mouvement Le Nid

Prolongation des parcours de sortie et de l'AFIS de 6 mois, des situations d'urgence à traiter : Le 31 mars au matin, nous avons fait un nouveau point avec nos équipes locales sur la situation des personnes accompagnées. Le contact reste établi avec la plupart et nous tentons de répondre à leurs besoins d'urgence. Voici les constats, actions et revendications que nous portons aujourd'hui.

Quelques constats et actions d'urgence :

- Dans un contexte où certaines voient l'arrêt de leurs démarches de sortie de prostitution, nous assurons un soutien psychologique constant, au moins téléphonique. A Paris notamment, un soutien téléphonique auprès de psychologues professionnels est proposé aux personnes qui en font la demande ;
- Nous les aidons à avoir accès aux produits de première nécessité (nourriture, couches-culottes, attestations)... La plupart de celles avec qui nous sommes en contact restent confinées ;
- La question de l'hébergement d'urgence reste la plus tendue. Dans de nombreuses régions, le 115 n'est plus en mesure de répondre (Var, Haut-Rhin). Des personnes que nous accompagnons sont réticentes à s'orienter vers l'habitat collectif par peur de la contagion ;
- Nous avons aussi la possibilité de payer, dans certaines délégations, quelques nuits d'hôtel pour des personnes en risque d'être à la rue. Des associations comme la Croix-Rouge ou ADSF nous font remonter les situations d'urgence.
- Nous envisageons de remettre en place des sorties sur les lieux de prostitution (mais nous n'avons pas de matériel de protection) et souhaitons pouvoir rouvrir les permanences dans des conditions de sécurité optimales une fois le #confinement terminé.

Nos recommandations et revendications :

- Droit au séjour : nous avons obtenu l'assurance que les titres de séjour étaient prolongés automatiquement de 3 mois ;
- Parcours de sortie : les Parcours de sortie ont été prolongés de 6 mois, ainsi que les droits qui y sont liés, et notamment l'aide financière (AFIS). Nous demandons à ce que toutes les personnes prostituées puissent bénéficier d'un minima social ;
- Commissions départementales : le confinement étant amené à se prolonger, les cas critiques risquent de se multiplier. Nous souhaitons que soit rapidement lancée une mobilisation générale des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. Dans l'Essonne, la commission s'est d'ores et déjà mise en place de façon dématérialisée via une plateforme numérique qui permet de signaler les situations d'urgence ;
- Hébergement : nous demandons que les commissions départementales de lutte contre la prostitution établissent de façon urgente un protocole avec les associations agréées pour :

1 - Une orientation vers les centres d'hébergement spécialisés prostitution et/ou violences faites aux femmes ;

2 - En l'absence de cette première solution une orientation vers un autre lieu défini localement par la commission départementale ;

2 - Si besoin, réquisition de chambres d'hôtel et mises à l'abri ;

- Recours à la prostitution : enfin, les «clients» habituels continuent de contacter par téléphone les personnes prostituées. Certains proposent plus d'argent pour qu'elles acceptent de les recevoir «à tout prix». Nous les aidons face à ces situations. Nous demandons à ce que ceux qui sont repérés soient interpellés et poursuivis pour mise en danger d'autrui.

26 - Avorter en pleine crise du Covid-19, la solitaire angoisse des femmes - Catherine Durand et Marianne Lecach - marieclaire.fr

Sophie, 41 ans, cadre dans l'audiovisuel, vit seule avec ses deux enfants à Vanves. Après une amourette de 3 mois, elle découvre qu'elle est enceinte. « Mon partenaire ne m'a pas crue, les tests urinaires ne seraient pas fiables, il m'a fait comprendre qu'il ne comptait pas me soutenir dans ma démarche. » Le test de grossesse révèle qu'elle est enceinte de 4-5 semaines.

« Stressée et très en colère, j'ai pété un plomb. Entre le confinement et la mauvaise gestion de la crise alors que tu es enceinte et seule, c'est très angoissant. J'ai demandé à mes parents de garder mes enfants et j'ai appelé le Centre de planning familial de l'hôpital Corentin Celton. Par chance, j'ai vite obtenu un rendez-vous. »

L'IVG médicamenteuse privilégiée : Hier, elle s'y rend et se voit prescrire un avortement médicamenteux. « Il n'y avait pas foule mais l'ambiance était bizarre : tout le monde était masqué, ganté, méticuleux. La tension était palpable. Au Planning familial, la personne qui m'attendait m'a dit : « Restez dehors, ne rentrez pas, patientez dans le couloir. » Les infirmières m'ont raconté à quel point c'était dur pour elles. Mon angoisse s'ajoute à ma tristesse de devoir avorter seule, sans ce connard qui se planque derrière les mesures du confinement pour justifier son absence lors de mon avortement chez moi. » A l'hôpital, on lui a en effet conseillé l'IVG médicamenteuse à domicile.

« Il y a des risques si je prends le bus pour revenir à l'hôpital, ou même au sein de l'établissement. Je pourrais aussi leur transmettre le virus si j'ai le malheur d'être déjà contaminée. Mais demain, il faudra que quelqu'un soit présent en cas de complications après la prise de la seconde pilule. On me l'a fait promettre sinon ils devaient me garder à l'hôpital, or, ils m'ont fait comprendre que ça les arrangeait que je parte à cause de la surcharge de travail due à l'épidémie de coronavirus. Une amie qui souffre d'un lumbago m'a proposé de s'installer chez moi, elle sera un soutien... »

L'angoisse de Sophie est compréhensible. Le confinement rend encore plus complexe le recours à l'IVG, qui faut-il le rappeler, est un «soin urgent» (circulaire de 2005, réactualisée en 2008).

Le centre d'écoute du Planning familial pris d'assaut : « Dès le premier jour du confinement, les appels ont triplé, constate Caroline Rebhi, coprésidente du Planning familial. Notre plateforme téléphonique* nous permet de répondre directement depuis notre domicile. On fait un travail d'orientation au jour le jour, on informe sur les structures ouvertes, et on conserve les entretiens par téléphone. Pour les consultations d'IVG médicamenteuse, ce n'est pas de la télémédecine au sens médical mais des entretiens téléphoniques d'écoute, ce qui est parfois compliqué... ». Comment en effet se confier, demander de l'aide, et pouvoir avorter anonymement quand vous êtes confinée avec un conjoint violent ou si, mineure, vous l'êtes avec des parents ignorant que vous êtes enceinte ? Ou qui pourraient vous empêcher d'avorter ou vous violenter pour "mauvaise conduite" ?

« Nous avons deux inquiétudes, confirme Caroline Rebhi : les mineures et les femmes hors délai qui veulent avorter à l'étranger, habituellement 4 000 à 5000 cas par an ; Les mineures pour qui l'IVG est anonyme et gratuite, ne peuvent plus sortir sans attestation ni raison valable. On développe l'information sur les réseaux sociaux. Des Françaises qui partent en Hollande et en Espagne doivent s'y rendre par leurs propres moyens, les Ouibus ne circulent plus, et les Thalys sont rares, mais ce n'est pas facile de passer la frontière. » Beaucoup sont refoulées par la police qui estime injustifiée leur attestation pour raison médicale. « Toutes ne désirent pas évoquer leur IVG, c'est leur droit. Tout dépend du fonctionnaire en face de vous. C'est au cas par cas. » Comme cette jeune femme qui a choisi de dormir à l'hôtel près de la frontière espagnole. Le lendemain, l'équipe avait changé, une policière a accepté qu'elle traverse...

Pour Caroline Rebhi, cette situation exceptionnelle remet en question le choix de garder l'anonymat ou de préférer l'IVG chirurgicale à l'IVG médicamenteuse. « La pilule abortive est préconisée par le syndicat des gynécologues pour libérer les blocs opératoires, mais elle ne convient pas à tout le monde. Confinement ou pas, il faudrait garder un minimum de blocs dédiés et pourquoi pas, quand les hôpitaux sont engorgés, pouvoir prendre la pilule abortive dans une chambre d'hôtel ou ailleurs par sécurité pour les mineures et les femmes victimes de violences. »

Des délais légaux impossibles à rallonger : Cette crise ne fait qu'accentuer les inégalités d'accès à l'avortement sur le territoire. Pour anticiper les risques d'impossibilité d'assurer les IVG dans les délais légaux, Laurence Rossignol, sénatrice de l'Oise, a déposé le 19 mars dernier un amendement visant à rallonger les délais légaux pour pratiquer un IVG dans le cadre du projet de loi Urgence Covid-19. Jusqu'à la 14^{ème} semaine de grossesse (contre 12 aujourd'hui en France). Refusé. Par le ministre de la Santé Olivier Véran et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

L'ancienne ministre Familles, Enfance, Droits des femmes, est plus qu'agacée : « Cette désorganisation des services va forcément peser sur l'activité IVG. A commencer par les services où des soignants sont malades, et avec des patientes atteintes du Covid-19 au moment où elles doivent subir une IVG. Le gouvernement a répondu que les centres IVG restaient ouverts mais ce qui inquiète le plus, ce sont les femmes qui sont au dessus des 12 semaines. On a bien aménagé le code du travail, fait je ne sais combien de règles dérogatoires pour relancer la machine économique et protéger les entreprises ; on pouvait aussi faire une règle dérogatoire pour les délais de l'IVG. On demandait simplement un filet de sécurité. »

Un cadre légal pour que des médecins ne soient pas mis en porte-à-faux. Gynécologue, fondatrice de la Maison des femmes à Saint-Denis, Ghada Hatem assume ses choix. « Aujourd'hui, je n'ai prescrit que des IVG médicamenteuses. On réalise aussi les IVG chirurgicales sous anesthésie locale et on a un partenariat avec la clinique voisine pour celles sous anesthésie générale. Ce qui nous pose problème aujourd'hui, ce sont les mineures qui n'ont pas pu sortir de chez elle, pas pu le dire à leur père, pas eu accès à leur médecin de famille. Nous sommes censées revoir les mineures deux jours après, mais nous avons décidé de nous-mêmes d'être hors la loi. Elles voient la conseillère conjugale, la gynéco, et si nous sommes sûres de leur choix, on ne les fait pas revenir. » Pour ces mineures et toutes les femmes qui arrivent hors délai, la Dre Hatem voudrait être autorisée à pratiquer une aspiration même 15 jours au delà de la loi pour raison de confinement. « Le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille. C'est très dommage. Déjà si on pouvait aspirer toutes les femmes entre 14 et 16 semaines, ce qui n'est pas compliqué techniquement, ça limiterait un grand nombre de situations hors délai. On va, comme avant la loi, refaire des choses illégales. Dommage que pour aider des femmes, on nous oblige à être des malfaiteurs. »

*Numéro vert 0800 08 11 11

27 - Féminisme et confinement, du pire vers le meilleur - Camille Froidevaux-Metterie - <https://information.tv5monde.com>

Si l'on réfléchit au confinement dans une perspective féministe, on est d'abord saisi d'un vertige à l'idée de toutes ces femmes qui vont subir la double, voire la triple peine, ces femmes isolées, sans abri et/ou victimes de violences conjugales. Vulnérables et déjà menacées, elles sont en première ligne de la pandémie. Il y a celles qui n'ont même pas de chez soi où rester et qui errent dans les villes désertées. Il y a celles qui se trouvent désormais à la merci permanente des hommes violents et qui ne peuvent plus compter sur les dispositifs d'aide dont on réduit la voilure. Il y a celles qui élèvent seules leurs enfants et qui se trouvent à devoir les occuper sans l'aide des fabuleux outils numériques dont les plus favorisés disposent.

Et puis il y a toutes ces autres à qui on demande de continuer à travailler au risque quotidien de l'infection : les soignantes, les auxiliaires de vie, toutes les travailleuses de l'aide à la personne, mais aussi les ouvrières et, bien sûr, les caissières. Autant de métiers dévalorisés dont on semble découvrir l'importance vitale sans pour autant assurer la sécurité de celles qui les exercent. Qui portera la voix de ces femmes que l'on n'entend jamais ? Combien de temps à attendre avant que les décisions qui s'imposent soient prises, notamment par le ministère dédié ?

À un deuxième niveau, moins dramatique, le confinement nous invite à considérer cet immense bouleversement des rapports de genre que nous vivons à l'échelle de la société tout entière : des millions d'hommes sont appelés à rester chez eux, confinés dans cette sphère domestique à laquelle

les femmes ont été assignées depuis l'aube des temps. Ce très soudain retournement de situation produira des effets. Car ce dont les hommes vont s'apercevoir très vite, c'est que le soin aux enfants, les tâches ménagères et la préparation des repas pour toute la famille, tous ces impératifs du quotidien qui sont largement assumés par les seules femmes pèsent d'un poids vraiment très lourd.

Dans *La révolution du féminin* (2015, Folio Essais 2020), je postulais une dynamique de « convergence des genres » par laquelle la féminisation de la sphère sociale rendue possible par les conquêtes féministes des années 1970 allait s'accompagner d'une masculinisation de l'intime, soit un phénomène d'investissement par les hommes du domaine de la vie privée et familiale. On m'a souvent opposé les statistiques, celles qui montrent de façon têtue que le partage égalitaire des tâches domestiques n'est qu'un horizon lointain. Mais voilà qu'un triste et fâcheux concours de circonstances constraint les hommes à demeurer chez eux. Ne vont-ils pas devoir affronter enfin ce à quoi ils ont si longtemps échappé, la vie domestique ?

Dans bien des cas, je n'en doute pas, l'ordre patriarcal des choses ne sera pas ébranlé, les femmes récupérant au mieux un conjoint velléitaire, au pire un enfant supplémentaire. Mais je veux croire aussi en la possibilité d'un changement des habitudes et des pratiques. Nous en faisons tou.te.s l'expérience, le confinement a généré un grand chambardement de nos emplois du temps synonyme d'une réflexion sur la distribution des rôles de genre et d'âge. Il va de soi que l'on ne modifiera pas d'un coup de virus fatal des siècles de hiérarchisation sexuée du monde, mais pourquoi ne pas espérer une prise de conscience masculine face aux revendications de celles qui n'accepteront pas sans rien dire la condition de servante à laquelle elles sont de nouveau réduites malgré elles ? Un peu de *wishful thinking* ne fait pas de mal.

Et puis, troisième niveau de réflexion, il y a un domaine où les choses me paraissent pouvoir changer de façon certaine. Être confinées, pour les femmes, cela signifie aussi être débarrassées des regards qui, chaque jour et depuis toujours, se posent sur leurs corps dès lors qu'elles sortent de chez elles. Si nous prenons soin de nos apparences, c'est parce que nous savons que, dans le monde, nous serons regardées, c'est que nous avons intériorisé ces regards d'hommes, mais aussi de femmes, qui jugeant et critiquent. Tous nos efforts pour paraître au mieux s'expliquent par l'impossibilité de faire abstraction de cette scrutation.

Eh bien la bonne nouvelle, c'est que nous en sommes débarrassées ! Dès lors, rester chez soi, c'est aussi pouvoir faire enfin de nos corps ce que nous voulons, à distance des prescriptions commerciales et patriarcales. Chacune fera comme bon lui semble. Certaines profiteront de l'occasion pour ne plus porter les talons, jupes et soutiens-gorge qui les entravent ; d'autres cesseront de se maquiller, de s'épiler ou de se tartiner de crèmes de perlépinpin ; d'autres encore voudront maintenir leur routine quotidienne, voire l'augmenteront de ce qu'elles n'avaient pas le temps de faire, des masques capillaires, des séances de yoga, l'amour... Dans tous les cas, et c'est ce qui importe, nous voilà allégées du poids des sommations extérieures, libres de nous présenter à nous-mêmes (puisque plus aux autres) comme nous le souhaitons. Nos corps pourraient bien, pour un temps, vraiment nous appartenir.

28 - Tribune : Coronavirus, le surgissement des travailleurs invisibles - Johanna Dagorn et Corinne Luxembourg - lemonde.fr

L'épidémie de Covid-19 permet de lire plusieurs façons d'être dans l'espace public. Les déplacements, on le sait, sont régulés par une répartition sexuée, racisée et hiérarchisée du travail. Les emplois d'entretien, mal rémunérés, sont à temps partiel, tôt le matin et en fin de journée ; ceux des commerces de grandes surfaces, caissières et vigiles, à temps tout aussi partiel et aussi mal payés, commencent un peu plus tard le matin, mais s'allongent au fur et à mesure que la ville ne veut plus dormir. Ces gens-là viennent des périphéries pour travailler dans des centres

urbains où les logements leur sont financièrement inaccessibles. Quotidien partagé par les personnels soignants, les éboueurs, et tant d'autres aux horaires décalés.

Quotidiens désormais partagés, parfois sans transports en commun, dans les espaces de circulation, les espaces publics où l'on ne fait que passer, dans une chorégraphie collective des évitements mesurés, avant de rentrer chez soi, courses faites ou travail accompli, dans un habitat variable selon son espace, son confort, son aménagement.

L'assignation à résidence peut revêtir diverses formes selon le niveau de vie : cocon familial confortable où l'ameublement et l'espace privilégient des loisirs confinés et aérés pouvant paraître récréatifs au gré du temps ; ou appartement exigu dans lequel les résidents se sentent pris au piège dans un espace-temps assigné.

Il ne s'agit pas ici de traiter des conditions variables de confinement, mais des personnes les plus exposées face au virus : celles qui contribuent à soigner les populations affectées et à permettre aux personnes confinées et/ou en télétravail d'obtenir l'*«essentiel»*.

Car le confinement s'opère ici selon des normes économiques, plus que genrées. Aller dans l'espace public en raison de ces emplois que l'on a repérés comme *«essentiels»* - les livraisons de nourriture à domicile, le courrier, le nettoyage de la voirie, la surveillance et l'accueil en caisse des magasins, plus le personnel soignant, applaudi chaque soir car jugé comme héroïque, mais toujours aussi mal rémunéré - c'est en réalité être contraint d'y circuler et non d'y déambuler.

Indispensables à la régulation sociale : C'est le cœur de la question posée par le coronavirus : notre système inégalitaire tend à l'équilibre grâce à des *«régulation»* empreintes de libéralisme, telles que l'ubérisation des services au bénéfice des classes moyennes et supérieures, où les prestataires sont invisibilisés. Avec cette pandémie, ces personnes précaires, méprisées, deviennent indispensables à la régulation sociale.

29 -Coronavirus: comment les disparités de genre mettent les femmes en danger - bbc.com

La vie des femmes est-elle prise au sérieux pendant l'épidémie de coronavirus ? Les femmes travaillant dans les hôpitaux le font souvent en utilisant un équipement mal adapté conçu à l'origine pour les hommes. À la maison, les femmes s'occupent généralement des personnes âgées, des parents malades et de l'enseignement des enfants à domicile.

Alors que le monde lutte contre la propagation de Covid-19, les femmes sont-elles aussi bien protégées que les hommes, ou leur santé est-elle en danger ? "Je crains que toute cette crise ne prenne pas au sérieux la vie des femmes", a déclaré à la BBC un homme politique britannique de premier plan, Amber Rudd.

Alors que la crise de Covid-19 se propage dans le monde, les femmes sont-elles plus exposées au risque que les hommes ? Et sont-elles correctement impliquées dans le processus de prise de décision ?

D'autres militants et observateurs sociaux se sont joints au débat, se disant préoccupés par le fait que la tâche de s'occuper des parents malades et des parents âgés incombe en grande partie aux femmes. Elles sont également plus susceptibles d'être chargées de divertir les enfants confinés à la maison et d'organiser leur éducation - même s'elles travaillent à plein temps à la maison.

Les femmes médecins dans les hôpitaux et les centres de santé ont signalé qu'elles doivent souvent travailler avec un équipement mal adapté - lorsqu'il est disponible - car il a été conçu en pensant aux corps et aux tailles des hommes.

Où sont les femmes ? : "Je veux voir plus de femmes impliquées", a déclaré Rudd, qui est choqué qu'il y ait si peu de femmes dans les hautes sphères des réunions gouvernementales, en particulier au Royaume-Uni. "L'égalité signifie de meilleures décisions. N'embarquez pas les femmes pendant une crise", a-t-elle tweeté - déclenchant immédiatement un débat houleux sur les réseaux sociaux." La diversité signifie également de meilleures décisions", explique Rudd à la BBC, "Et d'après mon

expérience, seules les femmes soulèvent ces questions concernant la vie des femmes." Elle veut que les gouvernements intègrent les femmes dans les discussions clés et dans le processus de prise de décision "afin que les éléments liés à la vie à la maison, à la violence domestique, à l'éducation, soient soulevés".

Femmes en danger : L'auteur et activiste féministe Caroline Criado-Perez partage le même avis. "Ce que nous avons ici, c'est une situation où les femmes sont susceptibles d'être les plus exposées à cette pandémie, à la fois physiquement et économiquement", dit-elle à la BBC. «Les femmes ont tendance à être en première ligne lors de toute épidémie, car ce sont surtout les infirmières, les femmes de ménage, les soignantes non rémunérées», explique Criado-Perez. Elle cite à titre d'exemple l'épidémie d'Ebola en 2014 en Afrique, où "75 % des personnes décédées étaient des femmes - non pas parce qu'elles avaient une sensibilité biologique à ce virus, mais parce que, dans l'ensemble, ce sont elles qui soignaient les malades. " "C'est une énorme préoccupation que je ne vois pas prise en compte dans la réponse", explique Criado-Perez.

Les femmes seront les plus touchées financièrement : "Et puis il y a aussi les retombées économiques", explique Criado-Perez, car «les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être employées dans les secteurs des services qui ont été les plus durement touchés par la pandémie jusqu'à présent. Les femmes sont également plus susceptibles d'avoir des contrats précaires ou zéro heure et sont beaucoup moins susceptibles d'avoir une indemnité légale de maladie... et où sont les politiques qui expliquent cela? ", Demande-t-elle. "Les preuves de l'histoire montrent que si vous avez des femmes impliquées dans les processus de prise de décision, ces choses sont beaucoup moins susceptibles d'être oubliées", dit-elle.

Selon des recherches menées au Parlement britannique, il existe une différence entre ce sur quoi les hommes et les femmes se concentrent: «les hommes sont beaucoup plus susceptibles d'utiliser le langage de la guerre et des analogies, et de parler des armes et de l'armée, tandis que les femmes sont plus susceptibles de parler des soins et de l'éducation.

De plus, il existe des statistiques qui montrent que plus les femmes sont impliquées au Parlement dans l'ensemble de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), plus les dépenses sont consacrées à l'éducation et à la protection sociale », explique Criado-Perez.

Sexe et taux de mortalité : Jusqu'à présent, les données mondiales montrent que les hommes sont plus susceptibles de mourir de Covid-19 que les femmes, mais Criado-Perez dit qu' "à long terme, davantage de femmes seront affectées". "Lors de l'épidémie d'Ebola, les femmes n'étaient pas celles qui mourraient le plus à l'origine", dit-elle, mais les choses ont été inversées "en raison de l'augmentation spectaculaire de l'exposition des femmes à la maladie et de leur plus grande probabilité d'occuper des emplois qui les mettent en danger".

Les femmes sont également plus susceptibles d'occuper des emplois qui les rendent vulnérables, explique Criado-Perez: comme "les femmes de ménage et les blanchisseuses dans les hôpitaux, qui ne bénéficient pas du même niveau de protection". En outre, «les infirmières - qui effectuent beaucoup plus de travail intime et impliqué dans les soins aux patients - n'ont pas toujours un équipement de protection individuelle qui leur convient. Un médecin m'a confirmé que la plupart des plus petits masques faciaux dont ils disposent sont "de petite taille" pour les hommes, donc les femmes n'ont pas nécessairement un équipement de protection individuelle qui les protège réellement", explique Criado-Perez. "Je ne vois pas ces choses être discutées aux plus hauts niveaux du gouvernement", dit-elle, "c'est extrêmement préoccupant".

L'effet mâle blanc et les arguments en faveur de la diversité : Les femmes ont tendance à être plus réticentes à prendre des risques et à voir des risques plus importants que les hommes", explique le Dr Simone Schnall, psychologue à l'Université de Cambridge et experte sur la façon dont les pensées et les sentiments interagissent. "La recherche montre que les hommes et les femmes diffèrent en termes de prise de décision, en particulier en période d'incertitude ou en ce

qui concerne le risque», et que «en ce qui concerne le préjudice ou le danger personnel, les femmes ont tendance à penser que ces risques sont plus importants», dit-elle.

La recherche du Dr Schnall explore la psychologie sociale et les sciences cognitives, et elle dit que ce n'est pas seulement le sexe qui compte, mais aussi la démographie. "Par exemple, il y a pas mal de preuves sur ce qu'on appelle 'l'effet mâle blanc'", dit-elle. "Par rapport aux femmes et aux minorités ethniques, les hommes blancs percevront les risques comme étant plus faibles - ils ne verront donc pas les dangers et les défis là où d'autres pourraient le faire", explique le Dr Schnall.

30 - Le rôle des femmes n'est pas de rester belles durant le confinement - Safia Kessas et Sofia Cotsoglou - www.rtbf.be

Elles sont infirmières, doctoresses, aides-soignantes, aides-familiales ou à domicile, techniciennes de surface, caissières, éducatrices ou encore institutrices. Elles assurent des métiers essentiels et souvent dévalorisés qui nous permettent de continuer à vivre. Les femmes, en première ligne sur le front du coronavirus, n'échappent pas au sexisme qui se répand presqu'aussi vite que le virus. Sur les réseaux sociaux, les blagues sexistes pullulent. Quant aux magazines féminins, ils multiplient les diktats esthétiques. Une femme doit rester à son avantage en toutes circonstances.

"Il faut rester belles, quoi qu'il arrive, comme si notre fonction première était d'être désirable", explique Sophie Barel, doctorante à l'Université Rennes 2, paraphrasant Simone de Beauvoir. Dans son essai "Le Deuxième sexe", la philosophe féministe avance : "La suprême nécessité pour la femme, c'est de charmer un cœur masculin. Même intrépides, aventureuses, [...] c'est la récompense à laquelle toutes les héroïnes aspirent et le plus souvent il ne leur est demandé d'autre vertu que leur beauté."

Avec le coronavirus, on pensait qu'on nous ficherait un peu la paix avec notre apparence. Qu'on lèverait le pied avec ces injonctions. Apparemment, même confinée, une femme se doit de rester séduisante.

Florilège de quelques articles, qui apparaissent de plus en plus déconnectés de la réalité : "Racines, frange, pointes... Nos conseils et astuces pour entretenir sa coupe de cheveux toute seule à la maison", "Confinement : manucure, soins, tri... 7 activités beauté faciles à faire à la maison", "3 erreurs qui enlaidissent lors d'une conversation vidéo". Ainsi, on peut lire, concernant celles qui renoncent désormais à leur séance de maquillage quotidienne : "Si ce choix est totalement compréhensif et bon pour prendre soin de sa peau, rien de vous empêche de ressortir votre trousse à maquillage pour vous préparer à un appel vidéo". Face à la crise du Covid-19, doit-on encore se soucier de la couleur de notre teint pour paraître plus présentable devant nos collègues ?

"Il faudra, précise le magazine féminin, prouver que votre volonté est parée à toute épreuve." Ah, le marronnier des régimes, ça faisait longtemps. Ben oui, même si les vacances risquent bien de passer à la trappe, il faut s'atteler à façonner un corps de déesse avant l'été. On ne sait jamais...

Mais au fait, en quoi prendre quelques kilos est grave pour notre santé? Car la santé, c'est bien la priorité du moment non? En plus d'être grossophobe, cette injonction à rester mince est hyper culpabilisante. Les femmes doivent prouver qu'elles ont de la volonté. Sur les réseaux sociaux aussi les injonctions à rester belle et mince se répandent en mode "LOL". Alors qu'un tiers de l'humanité se bat contre une pandémie, la question qui préoccupe est de savoir à quoi ressembleront les femmes à la fin du confinement.

La charge esthétique, cette autre charge mentale des femmes : S'épiler les gambettes, camoufler ses cernes, se limiter les ongles, colorer ses repousses grises, porter un soutien-gorge pour arrondir et remonter sa poitrine, rentrer le ventre pour enfiler un jeans moulant. Les femmes dépensent tous les jours beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour se rendre belles et désirables. On appelle cela la charge esthétique.

"Le pire, c'est qu'on essaye et on arrive souvent, à nous faire croire que ces impératifs répondent à nos besoins profonds, qu'ils sont une chance pour s'épanouir et non un poids pour alourdir nos journées", résume très bien Titou Lecoq dans son essai "Libérées, le combat féministe se gagne devant le panier de linge sale". L'autrice et journaliste féministe précise : "S'épiler ou se faire un gommage n'est pas délassant".

Le mantra de Freud est bien connu : "Les hommes désirent, les femmes désirent être désirées". Les hommes sont les sujets du désir, les femmes sont les objets du désir. On nous l'apprend dès le plus jeune âge. Les femmes ont intériorisé le fait d'être constamment regardées, observées, scrutées, critiquées. La société attend d'elles qu'elles ne soient ni trop maigres, ni trop fortes, ni trop grandes, ni trop petites, ni trop ceci, ni trop cela.

Les canons de la beauté sont tellement stricts qu'ils en deviennent inatteignables, entraînant chez les femmes "une dévalorisation systématique de leur physique, l'anxiété et l'insatisfaction permanente de leur corps", déplore Mona Chollet dans son essai "Beauté fatale - Les nouveaux visages d'une aliénation féminine".

Confinement oblige, le laisser-aller jadis réservé au week-end s'est étendu à la semaine : Profitons donc de l'arrivée dans notre quotidien du Covid-19 pour changer la donne. Au fil des jours, la nonchalance a gagné du terrain. Et c'est très bien comme cela.

Le confinement n'est pas une retraite spirituelle pour perdre du poids, rester belle ou essayer de nouveaux vernis. Et oui, le jogging est plus confortable qu'un jeans cintré. Oui, les femmes ont mieux à faire que s'enfermer dans la salle de bain pour faire un gommage quand elles ont vingt minutes de temps libre. Oui, manger est aussi une source de réconfort en cette période particulièrement anxiogène.

Dossier *Les Grenades*. Si vous souhaitez contacter l'équipe des *Grenades*, vous pouvez envoyer un mail à lesgrenades@rtbf.be. *Les Grenades-RTBF* est un projet soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui propose des contenus d'actualité sous un prisme genre et féministe. Le projet a pour ambition de donner plus de voix aux femmes, sous-représentées dans les médias.

31 - L'apport des femmes au fonctionnement de la société : travailleuses essentielles en temps de crise, de second ordre en temps normal - Regroupement des groupes de femmes de la région de la capitale-Nationale (Québec)

La pandémie actuelle nous permet d'observer la place des femmes et leurs rôles essentiels au fonctionnement de la société. Comment se fait-il que ces occupations essentielles soient parmi les moins bien rémunérées et que leurs conditions de travail soient parmi les plus difficiles ? Quelles femmes devraient prendre des risques et lesquelles devrions-nous protéger ?

Pensons aux travailleuses du système de la santé qui n'ont pas le privilège du confinement à la maison ou du télétravail. Déjà éprouvées par leurs conditions de travail inhumaines, elles doivent en faire plus pour le bien commun. Pensons aux travailleuses en services de garde qui sont requises pour prendre soin des enfants du personnel des services essentiels. Pensons aux travailleuses dans les épiceries, les pharmacies, qui ont des conditions de travail minimales. Pensons aux travailleuses des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, des services en agressions sexuelles et en itinérance, des banques alimentaires, etc. En plus des défis quotidiens reliés au manque de ressources et de financement, ces organismes communautaires font face à un manque de bénévoles et à une surcharge de travail. Pensons aux bénévoles et aux proches aidant-e-s, des femmes âgées pour la plupart, qui doivent choisir entre les risques pour leur santé et les soins aux personnes vulnérables. Pensons aux mères dont la charge mentale et physique s'est accrue avec les mesures de télétravail en présence d'enfants, ramenant à l'avant-plan le défi de la conciliation famille-travail et les attentes irréalistes du marché du travail. Pensons aux grands-mères qui, socialisées au don de

soi, hésitent à respecter la consigne de distanciation sociale pour offrir leur aide auprès des petits-enfants.

Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale réitère l'importance de reconnaître l'apport du travail visible et invisible, salarié et bénévole des femmes, en temps de crise comme en temps normal. Cette reconnaissance doit passer notamment par l'amélioration des revenus et des conditions de travail et par des programmes sociaux équitables permettant de sortir les femmes de la pauvreté et de la précarité et d'atteindre l'égalité réelle.

Nous souhaitons témoigner de notre soutien aux femmes en situation de vulnérabilité. Pensons aux femmes victimes de violences conjugales et familiales et à leurs enfants, confiné-e-s auprès de leur agresseur, voyant augmenter les risques de subir de la violence. Pensons aux femmes âgées vivant seules, dont les proches annulent les visites pour les protéger, mais qui se retrouvent isolées, plusieurs vivant de la pauvreté. Pensons aux femmes pauvres qui ne peuvent faire face à l'imprévu en cette deuxième moitié du mois et répondre à leurs besoins de base. Pensons aux femmes vivant dans des logements insalubres et inadéquats et aux femmes en situation d'itinérance qui souffrent particulièrement de la fermeture des lieux publics. Pensons aux femmes immigrantes et sans statut, qui ont peu ou pas du tout accès aux ressources, notamment celles du système de santé, et qui continuent à prendre soin de leurs proches. Nous voulons témoigner notre soutien à toutes ces femmes qui vivent déjà des situations qui les mettent en danger, et auxquelles le virus actuel s'ajoute.

La pandémie et la réponse gouvernementale nous démontrent que nous sommes capables de faire face collectivement à une situation qui menace la santé et l'intégrité de la population. Avec la même volonté et des mesures sociales adéquates, nous sommes capables d'éradiquer la pauvreté, de lutter contre l'exclusion sociale, d'atteindre l'égalité de fait et de lutter contre les changements climatiques.

Annie-Pierre Bélanger, agente de développement ; Anne-Valérie Lemieux-Breton, agente de développement ;
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Québec - Portneuf - Charlevoix)

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...

32 - Livre : Pour un féminisme universel - Martine Storti

Ce livre répond à une triple nécessité :

* Interpeller ce qui se donne actuellement, pour de la radicalité féministe avec ses figures obligées (conjugaison sexe, race, classe, qui se dit aussi : antisexualisme, antiracisme, anticapitalisme ; ou encore : Intersectionnalité, décolonialité, afroféminisme...).

Il faut déconstruire les amalgames, les manipulations, la réécriture de l'histoire trop souvent à l'œuvre, tant au plan académique que militant. Opération de survie et de transmission !

* Ne pas abandonner la critique de ces dérives à une mouvance de droite et d'extrême droite qui instrumentalise le féminisme dans une perspective identitaire, nationaliste mais aussi raciste (racisme anti-noir, anti-arabe, anti-musulman, anti-immigrés...) pour vilipender l'instant d'après un « néo-féminisme » (terme qui est un outil de disqualification plurielle) là aussi construit par amalgames et homogénéisation.

* Pour tenir à distance les confusions et les intimidations des deux bords et refuser une double occidentalisation (celle qui fait de l'égalité femmes/hommes une donnée de l'Occident, lui ôtant du même coup son historicité, et celle qui la rend synonyme de l'Occident colonial et « civilisationnel ») Il faut restaurer l'universel. L'universel est mensonger quand il est en surplomb, il ne l'est pas quand il est un processus, quand il se construit dans des luttes, dans des alliances et des convergences, dans un « en commun » des femmes, tant du côté de l'oppression que de l'émancipation.

Corona oblige, la parution prévue pour le 2 avril est reportée ; Éditions République des idées/Seuil